

6211-09-005

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Anne-Marie Parent, présidente
 M. François Lafond, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR
L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT
DU NORD-EST DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 mai à 19 h
Château Princesse
Salon Élysée
6452, rue Jean-Talon Est
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 25 MAI 2011	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR.....	8
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. PAUL COMTOIS.....	21
M. MOHAMED MEGDOUD.....	35
M. MOURAD DJAROUD.....	45
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	53

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième séance de la première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie*. Bienvenue aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion.

10 Je me présente, Anne-Marie Parent, et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand. Je suis secondée par le commissaire François Lafond.

15 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 14 avril 2011 sous forme de lettre qui s'adressait au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud.

20 *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la « Loi sur la qualité de l'environnement », je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le « Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie », et de me faire rapport des ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

25 *Le mandat du bureau débutera le 16 mai 2011.*

Et c'est signé : *Pierre Arcand.*

30 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Le mandat de notre commission d'enquête est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

35 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission facilite l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueille l'opinion des personnes intéressées.

40 De plus, la commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

45 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

50 Mon collègue, François Lafond, et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et la Déclaration de valeur éthique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

55 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

C'est pourquoi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

60 Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

65 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

70 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet, de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

75 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'arrière de la salle où une documentation pertinente est disponible.

80 Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 16 mai 2011 et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 15 septembre 2011.

L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie a débuté hier soir à Joliette et la commission poursuit ses travaux ce soir, ici, à Montréal, dans l'arrondissement Saint-Léonard. Quant à la deuxième partie, elle aura lieu à compter du 20 juin prochain.

85 L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne aux personnes et aux groupes qui le désirent, ainsi qu'à la commission, la possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

90 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

95 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

Pour les questions posées par le commissaire Lafond, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

100 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules qui seront acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

105 Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée d'une question posée.

110 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que des renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

115 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

120 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de
quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a
fournie, sans que la commission en tienne compte dans ses travaux.

125 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de
l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information,
peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

130 La première partie de l'audience publique ne sert donc pas à recevoir les opinions des
participants, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cette première partie vous permet, par
vos questions, de mieux connaître le projet.

135 Cela ne veut pas dire que la commission ne veut pas entendre votre opinion, mais plutôt que
nous l'entendrons en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire à compter du lundi 20 juin
prochain à 19 h, à la salle 2 de la bibliothèque de Saint-Léonard.

140 Je vous demande d'ailleurs de signifier votre intention d'y déposer un mémoire le plus tôt
possible ou, au plus tard, le 6 juin prochain à la coordonnatrice du secrétariat de la commission,
madame Anne-Lyne Boutin, qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la
deuxième partie de l'audience publique, afin que vous puissiez présenter votre mémoire dans
l'horaire prescrit.

145 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez
nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience,
soit au plus tard le 16 juin prochain.

150 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien
comprendre votre position.

155 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le
présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces
trois options sont donc possibles.

160 S'il advenait qu'après la deuxième partie de l'audience publique, d'autres renseignements
seraient exigés par la commission d'enquête, elle accordera un délai de 48 heures pour recevoir
les réponses.

Tous les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles
par Internet, dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et
également dans le site Web du BAPE.

De plus, tous les documents relatifs au dossier peuvent être consultés par Internet dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

165 Vous trouverez également à l'arrière des salles un aide-mémoire sur les principales dates à retenir.

Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE, ainsi que par Internet dans les centres de consultation, environ une
170 semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

Maintenant, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission. À
175 ma droite, la table des représentants du promoteur et, devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière de la
180 salle.

Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous êtes, bien sûr, les bienvenues pour vous réinscrire au registre si vous avez d'autres questions concernant le projet.
185

Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens, et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer le déroulement de l'audience. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.
190

Voici maintenant un aperçu du déroulement de la soirée selon nos règles de procédure.

Je présenterai d'abord l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet et les sites situés sur l'île de Montréal.
195

Est-ce qu'il y a des personnes présentes ici ce soir pour les sites des projets situés à Joliette ou à Terrebonne? Levée de mains? Non. Donc, nous nous concentrerons sur les projets situés sur
200 l'île de Montréal.

205 Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet.

Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

210 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Alors, à notre gauche, la conseillère en communication, madame Julie Oliver, puis les analystes, messieurs Rafael Carvalho et Jonathan Perreault. À l'arrière de la salle, la coordonnatrice madame Anne-Lyne Boutin. L'agente de secrétariat, Virginie Begue, ainsi que notre troisième analyste, Julie Crochetière, ne sont pas présentes ici ce soir.

215 Madame Yolande Teasdale assure le travail de la sténotypie. À la technique, monsieur Daniel Moisan est le responsable de la logistique, et monsieur Michel Guimont, le technicien du son.

220 Finalement, monsieur Pierre Dufour, qui n'est pas en salle ce soir, est l'analyste en informatique du BAPE, qui nous permet de réaliser la webdiffusion.

Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – monsieur Talbot, je vais vous demander de vous présenter et de présenter les personnes qui sont avec vous.

225 **M. DENIS TALBOT :**

230 Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Mon nom est Denis Talbot, je travaille à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis coordonnateur de l'évaluation environnementale des projets énergétiques en milieu terrestre. J'agirai ce soir à titre de porte-parole.

235 Il y a quelques personnes du ministère qui m'accompagne également. À mes côtés, il y a madame Linda Saint-Michel, qui est analyste au dossier, qui pourra répondre à certaines questions; également dans la salle, il y a deux personnes de la Direction régionale du Bureau de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides, il s'agit de madame Wendy Inksetter, qui pourra répondre à certaines questions concernant la problématique des milieux humides, et de même que monsieur André Antoine qui pourrait répondre à certaines questions concernant la problématique des sols contaminés.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

245 Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire, mon nom est Kateri Lescop-Sinclair, je suis coordonnatrice des avis concernant les études d'impact sur l'environnement pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour six régions, dont Montréal et Lanaudière.

250 J'agirai comme personne-ressource aujourd'hui et je suis accompagnée de monsieur Jim Routier qui est dans la salle, ingénieur forestier, et qui agira comme expert pour notre ministère.

LA PRÉSIDENTE :

255 Merci. Du ministère de la Santé et des Services sociaux?

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

260 Bonsoir, Madame la présidente et Monsieur le commissaire. Mon nom est Monique Beausoleil, je suis toxicologue à la Direction de santé publique de Montréal et je pourrai répondre aux questions en rapport avec les effets sur la santé de certains, on ne peut pas dire nécessairement contaminants chimiques, ou ce qu'on appelle des agresseurs physiques, comme le bruit, par exemple.

265 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Beausoleil. De la Ville de Montréal?

M. DANIEL HODDER :

270 Bonsoir, mon nom est Daniel Hodder, je suis Chef de division à la Direction des grands parcs et du verdissement. Je suis ici pour représenter l'ensemble des services centraux de la Ville de Montréal. Donc, de ces services, il y a Claude Thiffault, biologiste; Andrée Turenne qui est biologiste également à la Direction des grands parcs; il y a également monsieur Pierre Legendre à la Direction du plan et madame Christine Caillé de la Direction d'urbanisme.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

280 Merci. De l'arrondissement Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles?

M. SABIN TREMBLAY :

Oui. Je suis Sabin Tremblay qui représente la position de l'arrondissement et j'ai avec moi dans la salle Jean-François Morissette du même service. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Et de l'arrondissement Saint-Léonard?

M. MARIO DUCHESNE :

Bonsoir! Je m'appelle Mario Duchesne, je suis directeur des Travaux publics de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'Arrondissement. Alors, je répondrai aux questions, s'il y en a, concernant l'arrondissement de Saint-Léonard.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. À ce point-ci, nous présentons les requérants. Dans le cas du présent projet, nous avons reçu la demande d'audience publique par le promoteur Hydro-Québec TransÉnergie. Le ministre a aussi reçu une demande d'une citoyenne, madame Linda Rondeau, et elle a fait la lecture de sa demande hier soir à Joliette.

Donc, nous pouvons maintenant passer du côté du promoteur et j'invite monsieur Guy Côté d'Hydro-Québec TransÉnergie à présenter son équipe ainsi que son projet pendant environ 20 à 30 minutes. Et après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes et nous vous ouvrirons les registres pour les questions.

Alors, Monsieur Côté, la parole est à vous.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, pour ceux qui nous écoutent via Internet, nous sommes en train de faire les installations et nous serons avec vous dans quelques instants.

M. GUY CÔTÉ :

Donc, Madame la présidente, Monsieur le commissaire, Mesdames, Messieurs, bonsoir!

Il nous fait plaisir d'être ici ce soir pour vous présenter notre plan d'évolution du réseau de transport d'électricité du nord-est de la région métropolitaine de Montréal, soit l'est de Montréal et de Laval, de même que le sud de la région de Lanaudière.

325 Avant de vous parler du projet, permettez-moi de me présenter; je suis Guy Côté, porte-
parole du promoteur. Je suis accompagné par madame Carole Charest, qui est chargée de projet
en environnement, et par monsieur Claude Mailhot, qui est ingénieur à la planification du réseau.

330 J'aimerais vous mentionner aussi qu'il y a différents spécialistes qui sont assis dans la salle
et qui pourraient être appelés à intervenir au besoin.

J'aimerais vous mentionner aussi que la présentation est animée et vous pourrez la suivre à
ma droite.

335 Les quatre projets du plan d'évolution qui sont soumis au BAPE font chacun l'objet d'une
étude d'impact distincte dont vous trouverez copie à l'arrière de la salle de même que sur le site
Internet du BAPE.

340 Ces projets consisteront à réaliser les interventions suivantes : d'abord, ajouter une nouvelle
section au poste du Bout-de-l'Île situé dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-
Trembles, puis construire un nouveau poste au site actuel du poste Bélanger dans
l'arrondissement de Saint-Léonard, ainsi qu'un tronçon de ligne dans une emprise existante.

345 Ensuite, construire le nouveau poste de Lachenaie et Pierre-Le Gardeur, de même que leur
ligne d'alimentation à Terrebonne. Et, enfin, construire un tronçon de ligne dans une emprise
existante le long de l'autoroute Antonio-Barrette à Joliette.

350 Notre présentation se divise en deux grandes parties. Tout d'abord, nous regarderons
ensemble en quoi consiste le *Plan d'évolution du nord-est de la région métropolitaine de Montréal*.

Ensuite, nous vous présenterons le ou les projets qui seraient réalisés dans votre région en
abordant tour à tour la description technique, les impacts environnementaux et la mesure
d'atténuation, de même que la démarche de participation publique.

355 Ce soir, nous nous concentrons sur les projets sur l'île de Montréal, soit le poste du Bout-de-
l'Île et le poste Bélanger.

360 Commençons par le plan d'évolution. Le réseau électrique qui alimente les postes de la
région métropolitaine de Montréal ne suffira plus à répondre à la demande sur un horizon de 15
ans. On note en effet des dépassements de capacité sur certaines lignes de même que dans
certains postes.

365 La plupart des postes de l'Île ont été construits entre 1949 et 1971. Plusieurs équipements
sont devenus désuets et devront être remplacés dans les prochaines années.

Le sud de Lanaudière connaît une forte croissance de la demande depuis les dernières années. Malgré l'ajout de plusieurs équipements pour répondre à cet accroissement, la capacité des postes de la région sera atteinte à court terme.

370 C'est pourquoi, le plan d'évolution proposé par Hydro-Québec pour remédier, à long terme, à l'ensemble de ces problèmes, consiste à : modifier les sources d'alimentation des postes du Bout-de-l'Île et de Lanaudière; poursuivre l'établissement d'un réseau de transport à 315 kV dans l'est de l'île de Montréal; et à renforcer le réseau de transport dans le sud de la région de Lanaudière.

375 Pour y parvenir, Hydro-Québec souhaite réaliser les quatre projets suivants : la première intervention visera à augmenter la capacité du poste du Bout-de-l'Île en le raccordant au réseau à 735 kV existant.

380 Ce réaménagement du réseau permettrait d'éliminer des problèmes de surcharge de lignes et de postes. De plus, la puissance additionnelle au poste du Bout-de-l'Île permettrait l'évolution à 315 kV du réseau. Ainsi, le poste Bélanger serait transformé en poste à 315 kV et raccordé au réseau au moyen d'une nouvelle ligne aménagée dans une emprise de ligne existante.

385 Deux nouveaux postes seraient également implantés dans le secteur de Lachenaie à Terrebonne. Le nouveau poste de Lachenaie destiné à répondre à la croissance de la demande dans ce secteur, et le nouveau poste Pierre-Le Gardeur qui augmenterait la capacité du réseau du sud de la région de Lanaudière.

390 Enfin, l'augmentation de la capacité du poste du Bout-de-l'Île permettrait de sectionner le réseau à 315 kV à la hauteur de Joliette et de le séparer du réseau à 735 kV et d'éliminer le dépassement de capacité de ligne.

395 Ainsi, l'alimentation du poste de Lanaudière deviendrait indépendante de la région métropolitaine de Montréal. Cette réorganisation nécessiterait notamment la construction du tronçon de ligne Mauricie-Lanaudière.

Le coût de l'ensemble de ces projets est évalué à 671 M\$.

400 En résumé, la croissance de la demande dans les secteurs concernés, de même que la présence d'équipement vieillissant justifient des investissements importants dans le réseau de transport d'électricité.

405 Le plan d'évolution du réseau du nord-est s'inscrit également dans l'esprit du développement durable, puisque ces projets permettraient à la fois d'assurer la fiabilité du service à court terme et de répondre aux besoins à long terme, et ce, sur un horizon de 40 ans.

410 Avant de vous présenter le projet à l'étude, rappelons que chacun de ceux-ci a fait l'objet d'une démarche d'évaluation environnementale reconnue et appliquée depuis de nombreuses années, de même que d'une démarche d'information et de consultation des publics concernés dans les différents milieux d'accueil.

Les résultats de la mise en œuvre de ces démarches font partie de l'étude d'impact sur l'environnement.

415 Regardons maintenant d'un peu plus près la description des deux projets du plan d'évolution qui seront réalisés sur l'Île de Montréal, c'est-à-dire les postes du Bout-de-l'Île et Bélanger.

420 Donc, tout d'abord, situons le projet au poste du Bout-de-l'Île. Nous sommes dans l'est de l'île de Montréal, plus précisément dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Vous voyez ici l'autoroute 40, le boulevard Henri-Bourassa et la rivière des Prairies. Le poste actuel est situé dans le parc industriel Armand-Chaput et à proximité d'un quartier résidentiel.

425 Le projet consisterait à ajouter une section de transformation à 735-315 kV au poste du Bout-de-l'Île en le raccordant au réseau à 735 kV qui traverse la propriété d'Hydro-Québec. Il compterait notamment l'installation de trois transformateurs, un compensateur statique et la construction de six bâtiments.

430 Ces gros équipements ne pouvant être implantés à l'intérieur de la limite actuelle du poste, cela obligerait l'entreprise à acquérir un terrain appartenant à la Ville de Montréal.

Cet agrandissement de propriété, de l'ordre de 160 000 mètres carrés, nécessiterait le réaménagement des lignes autour du poste.

435 Enfin, il faudrait remplacer une partie de la section à 315 kV existante afin d'en accroître sa capacité.

440 Le début de la construction serait en mars 2012. Cela débutera par des travaux de préparation du site, du printemps jusqu'à l'été 2012. Ensuite, par l'installation des équipements et la construction des bâtiments. L'ensemble de ce projet serait complété en 2014; son coût est évalué à 330,1 M\$.

445 Passons maintenant au volet environnemental du projet. Notre évaluation des impacts du projet se fait sur une zone d'étude couvrant 7 km². Elle a été délimitée de façon à englober tous les éléments des milieux humain, naturel et du paysage susceptibles d'être affectés par le projet.

Regardons maintenant les impacts du projet sur les éléments compris dans la zone d'étude et les mesures d'atténuation.

Les impacts se présenteraient en deux types : seraient soit liés aux travaux de construction et seraient alors de courte durée, ou ils seraient reliés à l'exploitation d'une installation ou d'un équipement. Ils seraient alors présents tout au long de la vie de l'installation.

Le projet entraînerait peu d'impacts sur l'environnement puisqu'il consiste essentiellement en l'agrandissement d'un poste existant dans un secteur à vocation industrielle.

Certains impacts seraient appréhendés durant les travaux de construction. Notamment, en raison de la circulation des camions, de la présence de la machinerie et de travaux de terrassement. Il s'agirait d'impacts temporaires. Hydro-Québec mettrait en œuvre des mesures d'atténuation pour les réduire.

À titre d'exemple, mentionnons, pour les impacts qui seraient entraînés par la circulation, l'aménagement d'un deuxième accès au poste à partir de l'avenue Armand-Chaput, afin de répartir la circulation avec l'accès existant qui se fait actuellement par la 42ième avenue. La mise en place, en collaboration avec les autorités concernées, d'un schéma de circulation des véhicules lourds conforme à la réglementation, ainsi qu'une signalisation appropriée.

Pour les impacts liés à la poussière, l'utilisation d'abat-poussière et le nettoyage et maintien en bon état des voies publiques.

Quant au bruit en période de construction, Hydro-Québec mettra en place différentes mesures pour limiter ce désagrément, notamment : en établissant un horaire de travail du lundi au vendredi, et ce, de 7 h à 17 h; en assurant une bonne communication tout au long des travaux, par la mise en place d'un site Internet et d'une ligne téléphonique sans frais, pour informer la population de l'évolution des travaux et recueillir leurs demandes.

Le projet au poste du Bout-de-l'Île nécessiterait son agrandissement en partie sur des terrains appartenant à la Ville de Montréal sur lesquels se trouve notamment un milieu humide. Le principal impact du projet serait lié à la perte de ce milieu humide.

C'est pourquoi, Hydro-Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal et l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a élaboré un plan de compensation qui comprend, notamment : la protection de terrains boisés appartenant à Hydro-Québec du côté nord et du côté sud de l'autoroute 40, et ce, par le biais d'une servitude de conservation; le reboisement d'une partie de l'emprise située au sud de l'autoroute 40; la réalisation d'aménagements fauniques et floristiques sur une partie de l'emprise de lignes située au nord du poste; et l'inscription au répertoire des milieux naturels protégés de la Ville de Montréal de la totalité de cette emprise.

490 L'ajout d'équipement modifierait le paysage, mais le changement serait peu perceptible. Néanmoins, Hydro-Québec mettrait en place les mesures suivantes : préserver la végétation d'une lisière boisée d'environ 20 mètres de largeur, et maintenir 5 hectares de végétation le long de l'avenue Armand-Chaput; aménager le long de la rue Roy une plantation de conifères, avant le début des travaux.

495 Enfin, grâce aux mesures prévues par Hydro-Québec, soit l'installation d'enceintes acoustiques sur certains appareils, il n'y aurait aucun impact sur l'ambiance sonore en phase d'exploitation.

500 Rappelons que, comme dans tous ses projets, Hydro-Québec mettrait de l'avant un programme de surveillance environnementale. Les différentes mesures d'atténuation prévues seraient regroupées dans un guide de surveillance environnementale et feraient partie de documents d'appel d'offres et des contrats.

505 Un surveillant au chantier s'assurerait de son application et du respect de l'environnement. Un suivi, pour certaines mesures, serait également réalisé en phase d'exploitation, afin d'assurer l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place pour le projet.

510 En ce qui a trait au bruit, un suivi sur l'ambiance sonore serait réalisé après la mise en place de la nouvelle section et lors de l'ajout de tous nouveaux équipements dans le futur.

515 En ce qui concerne la plantation des conifères aux environs de la rue Roy, deux ans après les travaux, Hydro-Québec vérifierait l'état des arbres et procéderait au remplacement des arbres morts, au besoin.

520 Finalement, le plan de compensation pour le milieu humide ferait l'objet d'un programme de suivi sur une période de 25 ans.

525 Passons maintenant au volet information et consultation des publics. Afin d'informer et de consulter le public, une vingtaine de rencontres ont été organisées, de même que deux activités portes ouvertes ayant eu lieu les 21 et 22 avril 2010. Deux bulletins d'information ont été diffusés dans le milieu et sont disponibles sur Internet et aussi à l'arrière de la salle.

530 Un publiereportage a été diffusé dans les hebdomadaires locaux. Enfin, une ligne téléphonique sans frais et un site Internet étaient aussi disponibles.

535 Différents publics ont été informés ou consultés aux différentes étapes de la démarche de participation publique. Mentionnons entre autres les élus et gestionnaires de la Ville de Montréal et de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de même que les représentants des ministères et organismes gouvernementaux. Les propriétaires industriels concernés, les

530 citoyens vivant à proximité, notamment ceux de la rue Roy, les représentants d'organismes de développement économique et environnementaux ont également reçu de l'information.

535 Les différentes rencontres auprès des organismes et citoyens concernés auront permis de prendre en compte les préoccupations du milieu et de valider les mesures d'atténuation proposées par l'entreprise, afin de concevoir un projet optimal.

Maintenant, le deuxième projet sur l'Île de Montréal, soit le poste Bélanger. Situons d'abord le projet. Nous sommes dans l'est de l'île de Montréal, plus précisément dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

540 Vous voyez ici l'autoroute 40, le boulevard Viau, la rue Jean-Talon et le poste Bélanger actuel. Le poste actuel est situé entre les rues Jean-Talon et Bélanger, est ceinturé de résidences sur trois côtés, de même que par le Bureau du centre jeunesse de Montréal.

545 Le projet consiste à construire un nouveau poste à l'emplacement du poste existant, à démanteler des équipements et à construire une nouvelle ligne de raccordement.

Le projet nécessitera un agrandissement de la cour clôturée du poste du côté du Centre jeunesse, à l'intérieur de l'immeuble de la propriété d'Hydro-Québec.

550 Ce nouveau poste intérieur comprendrait trois bâtiments d'une hauteur de 24, 9 et 6 mètres qui abriteraient respectivement une section à 315 kV incluant trois transformateurs, une section à 25 kV et un poste de commande.

555 Il accueillerait aussi deux transformateurs à bruit réduit à 315-120 kV installés à l'extérieur.

En raison d'exigences techniques liées au réseau, la section à 12 kV et le transformateur à 120-12 kV existant seraient démantelés graduellement entre 2014 et 2018.

560 D'une longueur de 4 km, la nouvelle ligne à 315 kV serait entièrement aménagée dans une emprise existante qui accueille actuellement deux lignes à 120 kV.

565 Il faudrait d'abord démanteler l'une de ces deux lignes pour dégager l'espace nécessaire à la ligne projetée. Celle-ci serait constituée de 15 pylônes tubulaires à faible encombrement au sol qui seraient implantés à l'emplacement des pylônes 120 kV à démanteler. La hauteur des pylônes tubulaires varierait de 43 à 54 mètres.

570 Regardons maintenant l'échéancier des travaux. La construction du poste se ferait du printemps 2012 à l'automne 2013. La construction de la ligne aurait lieu du printemps à l'automne 2013, avec des travaux résiduels jusqu'au printemps 2014.

L'ensemble des travaux de construction serait complété en 2014. Son coût est évalué à 183,9 M\$.

575 Examinons maintenant le volet environnement. Une zone d'étude suffisamment vaste a été déterminée pour permettre d'étudier les impacts de la construction du nouveau poste et de la ligne à 315 kV. Elle couvre 6 km² dans la partie est de l'île de Montréal et compte très peu d'espace vacant. L'usage résidentiel y est prédominant.

580 Regardons maintenant les impacts du projet sur les éléments compris dans la zone d'étude et les mesures d'atténuation.

585 Les impacts seraient de deux types : ils seraient reliés aux travaux de construction et par conséquent de courte durée, ou ils seraient reliés à l'exploitation d'une installation ou d'un équipement et seraient alors présents tout au long de la vie de l'installation.

Dans le cadre de ce projet, les principaux impacts appréhendés sont surtout liés à la période de construction et seraient temporaires. Il s'agit principalement des impacts qui découlent des travaux sur le site, de la circulation des camions et de la présence des engins de chantier.

590 Hydro-Québec mettrait en œuvre des mesures d'atténuation pour réduire les impacts sur la qualité de vie des riverains. À titre d'exemple, mentionnons, pour les impacts entraînés par la circulation : l'aménagement d'un autre chemin d'accès, à partir de la rue Jean-Talon, qui serait utilisé durant les travaux; la mise en place, en collaboration avec les autorités concernées, d'un schéma de circulation des véhicules lourds, conforme à la réglementation, ainsi que d'une signalisation appropriée.

595 Pour les impacts liés à la poussière, l'utilisation d'abat-poussière et le nettoyage et le maintien en bon état des voies publiques permettraient de réduire cet inconvénient.

600 Quant au bruit durant les travaux, différentes mesures ont été identifiées, afin de réduire les inconvénients qui pourraient en découler. À titre d'exemple : l'établissement d'un horaire de travail, du lundi au vendredi de 7 h à 17 h; la mise en place d'un site Internet et d'une ligne téléphonique sans frais pour informer population de l'évolution des travaux et recueillir leur demande.

605 Pour les travaux reliés à la construction de la ligne, les mêmes mesures s'appliqueraient. De plus, une série de mesures complémentaires serait mise en place afin de réduire les inconvénients pour les propriétaires riverains à notre emprise, soit : planifier nos travaux de façon à réduire le plus possible les risques de dommages aux propriétés, comme par exemple, la délimitation des aires de travaux, la manipulation des fils électriques afin d'éviter qu'ils ne touchent le sol, et le sectionnement des pylônes à démanteler.

610

Prévoir aussi des indemnités en cas de dommage et préserver le plus possible la végétation présente dans l'emprise.

615 Le nouveau poste aurait un effet positif sur la qualité de vie des propriétaires riverains. Premièrement, sur le plan visuel, l'utilisation de maçonnerie semblable à celle des bâtiments environnants, la construction de murs architecturaux pour masquer les équipements extérieurs, et une toiture blanche pour réduire les îlots de chaleur urbains contribueraient à améliorer de façon notable le paysage.

620 De plus, la préservation de la végétation et les nouveaux aménagements paysagers amélioreraient considérablement le paysage entourant ce poste.

625 Enfin, au sujet du bruit, l'installation de transformateurs à bruit réduit, la mise en place d'enceintes acoustiques de même que le retrait graduel des transformateurs 120-12 kV contribueraient à réduire significativement le bruit du poste.

630 En ce qui a trait à la ligne de raccordement, son implantation dans une emprise existante et l'utilisation de pylônes tubulaires, qui seraient juxtaposés aux pylônes existants, permettraient de diminuer les impacts.

635 Rappelons que comme dans tous ses projets, Hydro-Québec mettrait de l'avant un programme de surveillance environnementale. Les différentes mesures d'atténuation prévues seraient regroupées dans un guide de surveillance environnementale et feraient partie des documents d'appel d'offres et des contrats.

640 Un surveillant de chantier serait responsable de son application et du respect de l'environnement. Un suivi pour certaines mesures serait également réalisé en phase d'exploitation, afin de s'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation mise en place pour le projet.

645 Premièrement, il y aurait un suivi des niveaux sonores réalisés à différents moments. Tout d'abord, après la mise en service des nouveaux transformateurs 315-120 kV. Ensuite, après le retrait des six transformateurs existants 120-12 kV, de mêmes que lors de tout ajout d'équipement supplémentaire dans le futur.

Deuxièmement, un suivi des aménagements paysagers serait réalisé sur l'implantation faite autour du poste, et ce, deux ans après ces travaux. Les arbres ou arbustes morts seraient remplacés.

650 Maintenant, le volet information et consultation des publics.

Afin d'informer et consulter le public, une vingtaine de rencontres ont été organisées de même que cinq activités portes ouvertes ayant eu lieu les 28 et 29 avril, de même que les 4, 5 et 6 mai 2010.

655

Mentionnons également que deux bulletins d'information ont été diffusés dans le milieu, le dernier émis étant d'ailleurs disponible à l'arrière de la salle.

Enfin, une ligne téléphonique sans frais et un site Internet étaient disponibles.

660

Différents publics ont été informés ou consultés aux différentes étapes de la démarche de participation publique. Mentionnons, entre autres, les élus et gestionnaires de la Ville de Montréal et des arrondissements de Saint-Léonard et de Rosemont–La Petite-Patrie, de même que les représentants des ministères et organismes gouvernementaux; les représentants du Centre jeunesse de Montréal et du Conseil régional de l'environnement; les citoyens vivant le long de la ligne de raccordement et autour du poste sur la rue de Cannes, Bélanger, Provencher de même que dans les tours Novello sur Jean-Talon.

665

Les représentants d'organismes de développement économique et environnementaux ont également reçu de l'information.

670

Les différentes rencontres auprès des organismes et citoyens concernés auront permis de prendre en compte les préoccupations du milieu et de valider les mesures d'atténuation élaborées par l'entreprise afin de concevoir un projet optimal, entre autres en ce qui concerne l'aspect visuel des bâtiments du poste, l'utilisation de pylônes tubulaires à encombrement réduit, le maintien et l'aménagement de terrains boisés, la localisation de la plupart des pylônes au même endroit que les pylônes existants.

675

En résumé, les projets proposés par le *Plan d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal* sont de moindre impact pour l'environnement, ont été élaborés en collaboration avec le milieu et optimisés à la suite des consultations, sont techniquement et économiquement viables.

680

Vous reconnaîtrez dans cette démarche les trois piliers du développement durable qui sont à la base de tous projets d'Hydro-Québec.

685

Aussi, la mise en œuvre de ce plan d'évolution permettrait de renouveler les équipements vieillissants de l'est de Montréal, de répondre à la croissance de la demande pour les 40 prochaines années et de mettre en place une architecture de réseau permettant de répondre aux défis de demain, notamment l'électrification des transports.

690

Je vous remercie de votre attention et nous serons maintenant disponibles pour répondre à vos questions.

695 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Côté. Je vais vous demander, s'il vous plaît, de déposer cette présentation. Et aussi, est-ce que vous avez d'autres documents à déposer?

700 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Madame la présidente, j'ai la liste ici avec moi. Donc, Madame la présidente, est-ce que vous me permettez... bon, les documents déposés. Commençons par ceux-ci. Donc, le premier document, c'est le Tableau des dépenses et emplois tel que requis à la séance d'hier à Joliette.

705 Le deuxième document c'est un modèle de devis qui comprend une clause afin de favoriser les retombées économiques dans une zone qui est hors des régions-ressources, donc Montréal et le sud de Lanaudière, tel que demandé aussi hier à Joliette.

710 On a déposé l'allocution qu'on a faite hier à Joliette aussi. Les capsules qui ont été présentées à Joliette ont été déposées. L'étude de bruit du poste de Lanaudière a aussi été déposée. Et les conditions de servitude pour la ligne Bélanger ont aussi été déposées.

715 Donc, c'est les six documents qu'on vous a déposés aujourd'hui.

Est-ce que vous me permettez de répondre à certaines questions qui ont été prises en différé?

720 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, si vous voulez le faire maintenant, c'est approprié.

725 **M. GUY CÔTÉ :**

O.K. Merci, Madame la présidente. Donc, la première question qui nous avait été posée hier : la distance entre la ligne 120 kV et 315 kV? Donc, c'est 120 mètres.

730 La deuxième question : la différence de prix entre un pylône à encombrement réduit et un pylône tubulaire, particulièrement pour les pylônes 17 et 16 de la ligne Mauricie-Lanaudière?

Donc, le pylône 17 est un pylône d'angle. La différence de prix serait de 1,12 M\$. Donc, le pylône tubulaire à angle coûte 1,8 M\$, puis un pylône à treillis c'est à peu près 675 000 \$. Donc,

735 pour une différence 1,12 M\$. Ces données sont paramétriques, il y a une certaine marge d'incertitude. Pour ce qui est du pylône numéro 16, c'est un pylône d'enlèvement, donc la différence de prix serait d'environ 4 à 500 000 \$ par pylône d'enlèvement. Donc, 4 à 500 000 \$ de plus. C'est des ratios qui sont peut-être supérieurs à ce que vous avez pu voir dans d'autres projets, dus à la faible quantité de pylônes; alors, ratios en termes d'augmentation des prix.

740 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire, commissaire :**

Malgré que dans d'autres projets c'est sensiblement les mêmes coûts, là. Si je me réfère au projet de Saint-Augustin-des-Maures, c'est sensiblement les mêmes coûts, effectivement. Merci.

745 **M. GUY CÔTÉ :**

L'autre question qui nous avait été adressée, Madame la présidente : à quelle profondeur seront rabattues les fondations des pylônes 1 et 2 qui sont à reconstruire?

750 Normalement, on les rabat à un mètre tel que mentionné, mais après vérification, les pylônes numéro 1 et 2 ne seraient pas déplacés. Donc, les nouveaux pylônes seraient installés au même endroit. Donc, dans ce cas-là, il faudrait retirer complètement la fondation. C'est ce qui est prévu au rapport d'étude d'impact.

755 Est-ce qu'on a évalué l'option d'utiliser le chemin d'accès de la sablière Thouin pour le poste Pierre-Le Gardeur plutôt que d'en construire un nouveau?

760 Oui, cette option-là a été évaluée, ça a été discuté avec le propriétaire, donc la sablière Thouin, au cours de l'étude d'avant-projet. Les propriétaires n'étaient pas intéressés à partager ce chemin-là dû au morcellement de leur terrain que ça aurait entraîné. Eux, c'est sûr, il y a probablement une valeur commerciale à ces terrains-là, puis un terrain morcelé vaut probablement moins cher qu'un terrain continue. Donc, ils n'avaient vraiment pas d'intérêt à discuter de cette option-là avec Hydro-Québec.

765 Donc, c'est pour ça qu'Hydro-Québec a choisi un chemin d'accès qui longe l'emprise de ligne actuelle jusqu'au poste Pierre-Le Gardeur.

Une autre question qui nous a été posée : a-t-on envisagé la création de bassins de rétention à Pierre-Le Gardeur et Lachenaie?

770 Donc, le drainage des postes Pierre-Le Gardeur et Lachenaie va être conçu selon les exigences de la Ville puis s'il est requis de construire des bassins de rétention pour ne pas engorger les systèmes d'évacuation d'eau, bien, on le fera. Et ça sera construit sur les propriétés d'Hydro-Québec.

775 Maintenant, la dernière question : est-ce qu'on a discuté avec les représentants du club de motoneige? Est-ce qu'on doit déplacer le sentier de motoneige?

780 Donc, je vous confirme, Madame la présidente, qu'il n'y a pas eu de discussion formelle avec les représentants du sentier de motoneige Trans-Québec. Ce sera fait lorsque l'échéancier final sera connu, mais ils seront contactés.

785 La cohabitation entre ces sentiers de motoneige là et nos lignes à Hydro-Québec est quand même assez usuelle. On n'est pas dans l'inconnu. On n'anticipe pas de problématique majeure. Il y a des mesures qui vont être mises en place pour la période des travaux, c'est-à-dire de la signalisation et du balisage, puis peut-être des contournements, si on doit fermer le sentier de façon temporaire.

790 Pour ce qui est de la question, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais il y avait eu une sous-question, là, on voyait que le chemin passait dans l'emplacement du poste. Est-ce qu'on devra le déplacer?

795 Donc, on vous confirme qu'on ne devra pas le déplacer, parce qu'il passe dans une partie du poste qui ne sera pas déboisée ni utilisée pour la construction du poste Pierre-Le Gardeur.

Donc, ça complète les suivis, Madame la présidente.

795 **LA PRÉSIDENTE :**

800 Alors, je vous remercie, Monsieur Côté, pour ces réponses à des questions qui ont été posées hier soir à Joliette.

805 Donc, nous allons maintenant ouvrir le registre pour des questions et nous serons de retour après une pause de 15 minutes.

PAUSE

810 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous allons poursuivre nos travaux avec la période de questions. Je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre, qui est monsieur Paul Comtois, à s'avancer à la table des intervenants. Bonsoir, Monsieur Comtois.

M. PAUL COMTOIS :

815

Merci. Il y a deux points qui me chicotent un peu, c'est la pollution; la pollution au point de vue de la lumière et puis la pollution au point de vue du bruit.

820

Dans la présentation de monsieur Côté, il a été question de diminution du bruit, mais on ne l'a pas quantifiée. Est-ce que ça va être une diminution significative?

825

Du côté de la lumière, présentement le poste Bélanger me procure, dans mon logement, moi, une pénombre continue le soir, la nuit. Je crois qu'on a fait un certain effort, depuis un an à peu près, pour la réduire un peu, mais on n'a pas, réellement on n'a pas tenté d'abattre la lumière, d'éclairer seulement ce qui est requis et non pas de diffuser aussi bien au plafond, au ciel, qu'au sol.

830

Alors, ce sont les deux points qui me chicotent. Présentement, j'estimerai le bruit qu'on entend, surtout en été, évidemment, parce que les fenêtres sont ouvertes la plupart du temps, autour de 80 décibels. Alors, il faut que ça soit réduit réellement, là, pour permettre un sommeil, un bon sommeil, la nuit, surtout l'été. Ça devrait descendre au moins à, je ne sais pas, moi, autour de 20 décibels, moins si possible. Alors donc, les paravents, les antibruits devraient être soignés au maximum. Merci beaucoup.

835

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Comtois, on va prendre les problèmes un par un. On parle du poste Bélanger?

840

M. PAUL COMTOIS :

Oui.

845

LA PRÉSIDENTE :

Et vous, vous êtes situé de quel côté du poste?

850

M. PAUL COMTOIS :

Moi, je suis du côté nord.

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes au nord.

855 **M. PAUL COMTOIS :**

Et puis j'habite les habitations Novello.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

M. PAUL COMTOIS :

865 Alors, je demeure du côté sud de la bâtisse. Alors, ça veut dire que j'ai une vue sur le poste Bélanger.

LA PRÉSIDENTE :

870 Bon. Donc, d'abord, pour la pollution lumineuse, je vais adresser la question à monsieur Côté, s'il pourrait nous faire l'état de la situation en ce qui concerne l'éclairage qui est proposé pour les nouvelles installations.

M. GUY CÔTÉ :

875 Oui, Madame la présidente. Donc, dans le cas de la reconstruction du poste Bélanger, les normes d'éclairage seront mises à niveau aux nouvelles normes d'Hydro-Québec. Donc, il y aura deux niveaux d'éclairage, comme je vous le mentionnais hier. Il y aura un niveau d'éclairage lorsque le personnel sera dans le poste et aura des manœuvres ou de l'entretien à faire, puis un
880 niveau d'éclairage plus bas lorsqu'il n'y aura pas personne dans le poste, mais quand même pour assurer une certaine sécurité.

Puis on va aussi rétroagir sur l'ancienne partie qui sera démantelée graduellement, parce que monsieur Comtois, sa problématique est probablement liée à l'ancienne partie, où elle aussi
885 sera mise à deux niveaux, de façon à diminuer les inconvénients d'ici à ce que cette ancienne partie là soit démantelée.

LA PRÉSIDENTE :

890 Si je comprends bien, vous allez diminuer les inconvénients d'éclairage qui est projeté sur les façades des résidences sur le pourtour. Est-ce que c'est bien ça?

M. GUY CÔTÉ :

895 Oui, Madame la présidente. Pour la nouvelle partie, on va appliquer les nouvelles normes d'Hydro-Québec où on éclaire vers le sol, parce qu'on construit à nouveau, donc c'est les nouvelles façons de faire.

900 Pour ce qui est de l'ancienne partie, je me suis peut-être mal exprimé. On ne changera pas l'éclairage de l'ancienne partie, mais on va la mettre à deux niveaux. Un niveau plus bas quand il y a personne, juste pour assurer la sécurité minimale, puis un niveau plus haut quand les gens sont sur le terrain pour faire des manœuvres ou intervenir.

LA PRÉSIDENTE :

905 Donc, l'éclairage fort va être mis en place seulement lorsqu'il y aura des travaux. Ce n'est pas question de minuterie-jour, c'est-à-dire pas le jour, le soir, plutôt, mais disons à partir de 10 h le soir, on baisse le niveau puis on le rallume à 4 h du matin. Ce n'est pas...

M. GUY CÔTÉ :

910 C'est lorsque les gens auront à intervenir dans le poste.

LA PRÉSIDENTE :

915 D'accord. Pendant les travaux seulement. Donc, autrement, on peut dire à monsieur Comtois qu'on serait au niveau bas tout le temps, sauf lorsqu'il y aura des travaux.

M. GUY CÔTÉ :

920 C'est ça. Tout à fait, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

925 Est-ce que ça répond à votre question?

M. PAUL COMTOIS :

930 Oui, ça répond à ma question. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire, commissaire :

935

J'ai peut-être des questions, oui. Lorsque vous parlez d'un niveau bas, ça correspond à quoi?

M. GUY CÔTÉ :

940

Vous voulez dire en termes de quantité d'éclairage?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

945

Oui, exact.

M. GUY CÔTÉ :

Pour la quantité en LUX, il faudrait vous revenir là-dessus, Monsieur le commissaire.

950

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et c'est la même chose évidemment pour la partie forte, si on veut.

955

Maintenant, vous dites que vous allez réaliser ces travaux, mais en tout cas, je n'ai pas compris que ça se ferait demain matin, puis je n'ai pas compris non plus que ça se ferait dans un avenir immédiat. Donc, ces modifications au système d'éclairage vont être réalisées en quelle année?

960

M. GUY CÔTÉ :

Ça va être complété à la mise en service de l'installation, 2014.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

965

En 2014. Donc, monsieur Comtois aura à attendre jusqu'en 2014 avant que la luminosité disparaisse un peu la nuit?

M. GUY CÔTÉ :

970

Oui, Monsieur le commissaire.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

975 Merci, Monsieur Côté.

LA PRÉSIDENTE :

980 Alors, votre deuxième préoccupation c'était le climat sonore, le bruit qui va être généré par les nouvelles installations, c'est exact?

M. PAUL COMTOIS :

985 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

 Alors, Monsieur Côté, concernant le bruit?

990 **M. GUY CÔTÉ :**

995 Oui, Madame la présidente. Concernant le bruit, monsieur Comtois parlait de 80 décibels la nuit. Hydro-Québec a pris des mesures pendant la période la plus calme, la nuit. Donc, les niveaux qu'Hydro-Québec a mesurés pour le poste Bélanger, donc le bruit ambiant de nuit, sans le poste, c'est 43 décibels, 43 dBA.

1000 L'installation reconstruite, pour répondre à monsieur Comtois, générera des bruits inférieurs à 35 dBA. Donc, une diminution notable... pardon. Donc, qui générera des bruits inférieurs à 35 dBA. La donnée que je ne vous ai pas donnée, c'est le bruit avec le poste. À l'heure actuelle, le poste génère de 50 à 52 dBA.

 Donc, 43 dBA la nuit, sans le poste, au moment le plus calme; avec le bruit du poste, 50 à 52 dBA, ça, c'est actuel, avec le poste. Le poste reconstruit, inférieur à 35 dBA.

1005 **M. PAUL COMTOIS :**

1010 Mais le problème vient probablement du fait que c'est des fréquences plutôt basses. C'est un bourdonnement qui est continue. Ça peut devenir harassant. Heureusement, je suis sourd, alors j'enlève mes prothèses, ça m'aide, mais ce n'est pas tout le monde qui est sourd dans le logement. On est 125 propriétaires puis il y en a au moins 60 qui ont la façade du côté du poste Bélanger. Les fenêtres sont... on est très bien pourvu en fenêtres. Ça fait à peu près 80 % des murs de chaque logement. Alors, la lumière pénètre et puis le bruit aussi quand on ouvre les...

En autant que... j'aimerais qu'on en tienne compte, en tout cas. Ah, c'est tout.

1015

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Monsieur Côté, quand vous dites : « Les mesures ont été prises », est-ce que vous pourriez expliquer de la façon que ça a été pris, les mesures, et pendant combien de temps aussi? Évidemment, si c'est pris pendant 10 minutes sur une période d'une journée, seulement, j'aimerais valider avec vous, là, la quantité de mesures qui ont été prises.

1020

M. GUY CÔTÉ :

Pour entrer dans les détails de ce genre de chose, je vais demander à monsieur Lemire, qui est un spécialiste, ingénieur spécialiste en bruit à Hydro-Québec, de venir vous expliquer comment on a fait les mesures.

1025

Pour rassurer monsieur Comtois, là, je mentionnais 50 à 52 dBA avec le poste existant, puis on va réduire le bruit du poste. Le nouveau poste va réduire le bruit de 15 à 20 dBA. Donc, on va passer de 50 à 52 à moins de 35. Donc, le bruit va être vraiment, vraiment très, très bas.

1030

M. PAUL COMTOIS :

Est-ce que le bruit a été mesuré dans les moments de haute utilisation d'électricité? Par exemple, quand tout le monde utilise la climatisation dans les périodes chaudes de l'été?

1035

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Monsieur Comtois, je vais juste vous arrêter. Quand vous adressez une question, vous vous adressez toujours à madame la présidente.

1040

M. PAUL COMTOIS :

Oui, d'accord.

1045

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord. Vous comprenez?

1050

M. PAUL COMTOIS :

Les bonnes règles de gestion.

1055 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Voilà.

1060 **M. PAUL COMTOIS :**

1065 Alors, c'est ma question. À quel moment ça a été pris, ces mesures-là. Évidemment, quand tout le monde utilise l'électricité – en hiver, on l'utilise beaucoup, ça, c'est sûr, mais les fenêtres sont fermées. Mais en été aussi, il y a des périodes de pointe. Lorsque tout le monde climatise, par exemple, ça peut certainement faire travailler davantage les appareils du poste, lesquels émettent sûrement un peu plus de bruit.

LA PRÉSIDENTE :

1070 Est-ce que vous entendez le bruit des voitures qui circulent, de chez vous?

M. PAUL COMTOIS :

1075 Non. L'autre côté de la rue, étant donné que je suis du côté... je n'entends pas du côté de la rue Jean-Talon. Par contre, j'entends le bruit des voitures du côté de la rue Bélanger.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Est-ce que ce facteur-là, Monsieur Côté, a été pris en compte?

1080 **M. GUY CÔTÉ :**

Nos mesures de bruit sont toujours effectuées dans le pire des... en fait, nos estimés de bruit sont toujours effectués dans le pire des cas, le poste à l'ultime.

1085 L'autre chose que je voudrais mentionner, c'est que l'effet de la charge sur les transformateurs, parce que le bruit tonal de basses fréquences que monsieur parle, c'est le bruit des transformateurs principalement. L'effet de la charge ne contribue pas de façon importante au bruit, c'est la tension qui est plus importante que l'effet de la charge.

1090 L'été, bien, il y a les ventilateurs des transformateurs qui peuvent partir puis générer du bruit effectivement. Mais nous, on fait nos estimées dans le pire cas.

LA PRÉSIDENTE :

1095 Je vous remercie.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Je vais attendre la réponse que je n'ai pas eue encore. C'est parce qu'il y a eu deux questions en même temps.

1100

M. GUY CÔTÉ :

Donc, Monsieur le commissaire, est-ce que vous pourriez la... O.K. C'est quand est-ce qu'on a fait nos mesures?

1105

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Quand est-ce que ça a été fait, à quelle période? Combien de mesures ont été prises et chaque mesure a duré combien de temps?

1110

M. GUY CÔTÉ :

Donc, Gilles?

1115

M. GILLES LEMIRE :

Alors, Monsieur le commissaire, la mesure du bruit ambiant a été réalisée entre 23 h et 5 h matin, par une nuit d'été, en juillet 2009. Cette mesure-là donc a porté sur six heures environ, et le niveau qu'a mentionné monsieur Côté, 42, 43 dBA, c'est le niveau horaire le plus faible qui a été observé pendant cette période-là. C'est la façon de faire d'Hydro-Québec. Nous visons toujours à évaluer le niveau sonore le plus faible durant la journée et cela, c'est le niveau que nous utilisons pour fixer le critère à respecter. Pour ce qui est... oui?

1120

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K., continuez, je reviendrai après.

1125

M. GILLES LEMIRE :

D'accord. Pour ce qui est du bruit du poste, la mesure a duré, je dirais, de l'ordre de 5 à 10 minutes. Donc, je disais que la mesure pour le bruit du poste a duré de l'ordre de 5 à 10 minutes. Ça a eu lieu de jour.

1130

Le bruit du poste, le bruit des équipements qui sont installés à Bélanger est un bruit stable qui varie peu dans le temps, peu importe la charge de ces équipements-là. Donc, il n'est pas requis d'observer le bruit pendant longtemps pour en déterminer la valeur.

1135

Donc, le bruit du poste, à la clôture même du poste, est évalué à 55 décibels A, ce qui se traduit, dépendamment des résidences et de la hauteur à laquelle vous habitez par rapport au sol, se traduit par des niveaux compris entre 50 et 52 décibels A aux résidences mêmes. Voilà.

1140

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Je pense que vous avez un graphique qui indique un peu le pourtour avec le nombre de décibels. Est-ce que vous pourriez l'installer sur l'écran s'il vous plaît?

1145

M. GILLES LEMIRE :

Oui, Monsieur le commissaire. Alors, j'appelle l'acétate 53, 053.

1150

Alors, ici, sur cette image, nous avons quatre graphiques. Ils concernent tous le poste Bélanger. Les figures du haut correspondent au niveau sonore prévu par notre modèle informatique pour la situation actuelle du poste Bélanger. Et les courbes de niveau sonore, les courbes de couleur, sont calculées, dans le cas de la figure à gauche, pour une élévation de deux mètres par rapport au sol. Donc, ça a été fait dans le but de donner une information pour les gens qui habitent au rez-de-chaussée, si vous voulez. Alors, qu'à droite, ici, on a les résultats pour une élévation de 15 mètres par rapport au sol.

1155

Alors, cette information-là concerne uniquement les gens qui habitent dans les tours à condominiums, les tours Novello, parce que ça compte jusqu'à 10 étages, je crois.

1160

Donc, pour les autres habitations autour, ces courbes-là n'ont pas d'incidence, n'ont pas d'intérêt. Ça passe au-dessus de la tête.

1165

Si je reviens à ces courbes-là, donc vous voyez que les appareils les plus bruyants, ce sont les transformateurs qui sont situés ici. Donc, on a la courbe rouge qui est d'un niveau sonore de 50 décibels, qui rejoint pratiquement, et dans certains cas, qui rejoint carrément les habitations. C'est la situation actuelle. En hauteur, il se produit un peu la même chose.

1170

Les figures du bas concernent la situation future après le retrait des appareils existants. Vous voyez, je les ai retirés des figures.

1175

Les courbes utilisent le même code de couleur et vous voyez – attention, ici, les traits rectilignes rouges représentent les lignes électriques et pas des courbes de bruit – donc, vous voyez que le niveau sonore va diminuer de l'ordre de 30 décibels aux résidences, que ce soit à deux mètres ou en hauteur, dans le pire des cas.

1180 Donc, c'est ça qui nous permet d'affirmer qu'il y aura une très forte diminution du bruit du poste et que le bourdonnement, si on peut qualifier ainsi, typique du bruit des transformateurs, une fois tous les travaux complétés, aura disparu. Parce que le niveau de bruit du poste de 30 décibels va devenir de beaucoup inférieur au bruit ambiant d'autres origines. On parle de 43 dBA au minimum de la nuit, la journée évidemment c'est plus élevé, mais donc, même la nuit, notre poste va devenir pratiquement inaudible dans le bruit ambiant.

1185 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Lemire. Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1190 Tantôt vous avez dit que les mesures de bruit ont été faites sur une courte période. Ça veut dire, une courte période, c'est quoi? 5 minutes, 10 minutes, 15 minutes?

M. GILLES LEMIRE :

1195 La mesure de bruit autour du poste a été faite sur une courte période de 5 à 10 minutes. Comme j'expliquais tantôt, le bruit est très stable et il n'est pas nécessaire de l'observer sur une longue période.

1200 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et vous vous basez sur quoi pour dire que le bruit est très stable puis que ce n'est pas nécessaire, alors qu'on sait très bien que sur une période d'une heure, il y a quand même des variations. Parce que ça ne peut pas être strictement constant tout le temps. Donc, il peut y avoir des variations avec des pics élevés et des pics plus bas. Pourquoi ça n'a pas été fait?

1205 **M. GILLES LEMIRE :**

1210 Par expérience, le bruit émis par les transformateurs est un bruit stable, encore une fois, il ne fluctue pas avec la charge. Ce n'est pas comme le bruit de la circulation qui va être très fluctuant, selon, par exemple, qu'il passe un camion-remorque ou qu'il passe une simple bicyclette. Il y a de fortes fluctuations. Ce n'est pas le cas du bruit émis par les transformateurs.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1215 Je vais aller voir le MDDEP. Est-ce que la seule mesure de bruit qui a été prise par le promoteur afin de déterminer le bruit ambiant aux environs du poste, est-ce que c'est suffisant?

M. DENIS TALBOT :

1220 Dans le cas de ce qui a été fait concernant le poste, effectivement, ça a été jugé recevable par nos spécialistes.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1225 Donc, aucune autre mesure n'est envisagée?

M. DENIS TALBOT :

1230 Bien, à l'étape actuelle, c'est suffisant. C'est l'information qu'on en a. On va voir au niveau de l'analyse environnementale s'il y aura autre chose, mais pour l'instant, ça a été jugé recevable, c'est-à-dire la mesure du bruit ambiant et la mesure du bruit du poste.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1235 Parfait. Merci, Monsieur Talbot. Merci beaucoup vous aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1240 Du côté de la Direction de la santé publique, Madame Beausoleil, monsieur Comtois est préoccupé par sa qualité de vie, bien sûr, est-ce que ce que vous venez d'entendre vous convainc que la situation va être acceptable?

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

1245 D'abord, c'est sûr que je ne peux pas juger des estimations qui sont faites. Ce que j'ai compris quand j'ai lu l'étude, c'est que la mesure qui a été faite dans les environs du poste a été faite dans les rues avoisinantes pour avoir le bruit de fond de cette région-là sans le poste.

1250 Le promoteur me corrigera si je fais une erreur, mais j'avais compris qu'aux environs, dans le quartier, de nuit, et c'est important de prendre des mesures de nuit, parce que c'est souvent le moment où la gêne associée au bruit est le plus important, parce que ça perturbe le sommeil et c'est quelque chose qui vient être dérangeant pour les gens. Donc, j'ai compris qu'il y avait eu une mesure prise dans les environs, dans les rues. On dit, à un moment donné, à tel... mais ce n'est pas autour du poste, c'est un peu plus loin, pour avoir une idée du bruit de fond dans le quartier.
1255 Parce que c'est sûr qu'à Montréal, on n'est pas à la campagne. À la campagne, les niveaux de bruit sont beaucoup plus faibles. Ici, à Montréal, on a quand même toute l'activité. Donc, eux autres avaient mesuré 43 dBA dans le quartier, de nuit.

1260 Par la suite, ce qui nous a été présenté, ce sont des mesures qui ont été faites autour du
poste, qui oscillent actuellement autour de 50 – excusez-moi, j'ai pris quelques valeurs, des fois il
peut y avoir 1 dB ou 2 de différents, mais autour de 50 dB – et que par la suite, la diminution
pourrait aller jusqu'au tour de 30 dBA quand ils vont enfermer tous les équipements.

1265 Il faut voir que des fois on peut se dire entre 50 et 30, ça ne fait pas beaucoup, mais le bruit
ne se calcule pas... 60 décibels c'est deux fois plus de bruit que 30. Ce n'est pas comme ça que ça
se calcule. C'est à chaque fois qu'on a une augmentation de 3 décibels, on double le bruit. Donc,
entre 30 et 33, je viens de doubler le bruit. 36, je l'ai encore doublé une autre fois. Donc, c'est
important, ce qui fait que ce qui est présenté entre 50 et 30 décibels à ce moment-ci autour du
poste, à l'endroit des tours Novello, et ce qui est prévu quand on aura enfermé, qui provient du
poste, 30 décibels c'est une très grosse différence.

1270 La seule chose qu'il faut faire attention, c'est que – et là, les gens, l'ingénieur pourra
confirmer si je comprends bien, mais j'ai également lu ça dans l'étude – c'est que même si on
diminue à 30 décibels, ce qui va être émis par le bruit du poste, on n'empêchera pas le fait qu'il y a
des voitures, même durant la nuit, ou qu'il y a des activités qui proviennent d'ailleurs.

1275 Donc, je crois qu'on pourra s'attendre, quand le projet sera fait, non pas à 30 décibels A,
mais à quelque chose qui va ressembler aux mesures qui sont prises ailleurs dans le quartier.
Donc, autour de 40 ou 43 décibels A.

1280 Je vous dirais, pour avoir une comparaison, bon, il y a toutes sortes de normes qui sont
présentées; celles de la Ville de Montréal, Hydro-Québec en a, le ministère de l'Environnement en
a également. Il y a également, d'un point de vue santé, des normes qui ont été, des
recommandations qui ont été faites par l'Organisation mondiale de la santé et les valeurs qui sont
recommandées pour la nuit, de façon à ce que les gens ne soient pas gênés, c'est quelque chose
1285 qui est comme de l'ordre de 30 décibels A, à l'intérieur d'une résidence.

1290 Et quand on prend des mesures ou qu'il y a des évaluations qui sont faites comme par le
promoteur, on prend des mesures qui sont à l'extérieur. Entre l'extérieur et l'intérieur, compte tenu
qu'il y a des murs, qu'il y a une distance, qu'il y a des rideaux, des choses, on estime
généralement qu'il y a une différence de 15 décibels.

1295 Donc, ce qu'il y a à l'extérieur, estimé, mesuré dans le quartier autour de 43 décibels, la nuit,
qui sera probablement ce qu'il y aura comme bruit quand le projet sera terminé, correspondrait
probablement à la recommandation de l'OMS de 30 décibels A, à l'intérieur. Tout ça à quelque
décibel près, là. Et c'est, comme je vous disais, la nuit qu'il est important d'avoir... il y a également
des recommandations dans le jour, mais normalement elles vont suivre, aussi. Si la nuit est
respectée, c'est souvent ça, à moins qu'il y ait des activités d'une industrie durant la journée, mais
c'est souvent les recommandations de nuit qui sont difficiles à respecter.

1300 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie. Et pour la pollution lumineuse, est-ce que vous avez quelque chose à nous dire là-dessus?

1305 **Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :**

Nous n'avons jamais regardé cet aspect-là. Ça serait étonnant de voir... sûrement qu'il y a quelque chose dans la littérature, recommandé, mais malheureusement, ce n'est pas un aspect qu'on a eu à regarder dans la région, à ma connaissance. Mais si c'est quelque chose que vous désirez, on pourra juste regarder s'il y a des recommandations.

1310 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Du côté de l'Arrondissement, Monsieur Duchesne, est-ce que ce qui a été dit, autant pour le bruit que pour la pollution lumineuse, respecte la réglementation en place?

1315 **M. MARIO DUCHESNE :**

1320 Le fait qu'il y ait des bâtiments qui vont enfermer certains équipements, c'était une préoccupation de nos élus, de fait, que la transformation du poste allait diminuer le niveau de bruit. C'était une des préoccupations que pour nos élus, ils étaient heureux du résultat au niveau des prévisions du promoteur.

Alors, au niveau de Saint-Léonard, on est satisfait de la proposition que vous avez à étudier.

1325 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Alors, Monsieur Comtois, est-ce que vous avez une autre question?

1330 **M. PAUL COMTOIS :**

Bien, sur le plan de la pollution lumineuse, je peux dire qu'effectivement, sur le plan médical, c'est la noirceur qui déclenche la production des hormones qui engendrent le sommeil. Alors, si la noirceur... puis l'idéal, c'est d'avoir la noirceur totale. Mais ça, je ne demande pas ça.

1335 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beausoleil, si vous avez quelque information à ce sujet-là, ça serait intéressant que vous puissiez nous la déposer.

1340 **Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :**

D'accord. Je vais vérifier rapidement s'il y a quelque chose, puis je vous le ferai parvenir.

1345 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Lafond.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1350 Oui. Merci, Madame Parent. Monsieur Côté, dans votre étude d'impact, il est mentionné que Hydro-Québec va avoir recours à des appareils de contrôle intelligents pour l'éclairage. Est-ce que vous pourriez nous préciser en quoi consistent ces appareils intelligents?

1355 **M. GUY CÔTÉ :**

C'est justement les appareils que je vous mentionnais tantôt, qui peuvent contrôler le niveau d'éclairage du poste à deux niveaux, en fonction des activités qui ont lieu dans le poste.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1360 Et donc ces appareils intelligents, est-ce qu'ils vont être installés dans tous les postes qui seront construits?

1365 **M. GUY CÔTÉ :**

Les nouveaux postes sont mis à niveau, oui, en fonction des nouvelles normes d'Hydro-Québec qui incluent ce genre de chose-là. Il y a des objectifs aussi d'économie d'énergie à travers tout ça, là.

1370 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

À l'heure actuelle, le dispositif d'éclairage utilisé au poste Bélanger, qu'en est-il?

1375 **M. GUY CÔTÉ :**

C'est un dispositif d'éclairage qui date d'une génération antérieure. Donc, qui n'est pas à niveau par rapport aux normes actuelles et aux façons de faire. Donc, il n'y a pas de dispositif intelligent, c'est un éclairage tout ou rien.

1380

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Est-ce que ce sont des tours avec des luminaires au sodium?

1385

M. GUY CÔTÉ :

Non, Monsieur le commissaire. C'est des lampes qui sont fixées aux structures, c'est des lampes qui sont fixées aux structures du poste. Il n'y a pas de grandes tours d'éclairage.

1390

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K. Est-ce qu'Hydro-Québec avait déjà reçu des plaintes relativement à l'éclairage?

1395

M. GUY CÔTÉ :

Non, Monsieur le commissaire.

1400

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Côté.

1405

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, je vous remercie beaucoup.

1410

M. PAUL COMTOIS :

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais maintenant appeler monsieur Mohamed Megdoud.

1415

M. MOHAMED MEGDOUD :

Bonjour, Madame!

1420

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. MOHAMED MEGDOUD :

1425 Bonsoir! Bonsoir tout le monde! J'ai deux petites questions. La première concernant l'impact de la présence du poste Bélanger dans une zone résidentielle. Donc, ma question est : donc on a parlé de nombre de décibels, on a parlé de l'éclairage, maintenant, le champ électromagnétique qui est autour du centre, est-ce que ça, ça n'a pas un impact sur la santé des résidants? Ça, c'est ma première question.

1430 La deuxième question concernant, bien sûr, aussi, le poste Bélanger. Donc, là, il se retrouve dans un milieu résidentiel. L'autre question que je me pose : est-ce qu'Hydro-Québec a étudié la possibilité de faire déplacer complètement le centre dans une autre zone, c'est-à-dire une zone hors résidentielle? Et puis, qui empêche Hydro-Québec de faire le changement, c'est-à-dire le déplacement du centre?

1435 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, votre première question c'est : est-ce que les zones électromagnétiques qui vont émaner du poste auront un impact sur vous?

1440 **M. MOHAMED MEGDOUD :**

Oui.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Côté?

M. GUY CÔTÉ :

1450 Oui, Madame la présidente. On comprend, Hydro-Québec comprend bien les préoccupations de la population quant à l'exposition au champ électromagnétique, la question de monsieur Megdoud – j'espère que je prononce comme il faut?

1455 **M. MOHAMED MEGDOUD :**

Oui.

M. GUY CÔTÉ :

1460 Ce qui est important de mentionner ici, c'est que le niveau d'émission du poste Bélanger est très, très, très faible au niveau des champs électromagnétiques en limite de propriété.

1465 Puis, de plus, les champs électromagnétiques, c'est un phénomène qui est quand même beaucoup étudié depuis 30 à 40 ans. La littérature scientifique est abondante, puis à l'heure actuelle, il n'y a rien qui permet de conclure qu'il y aurait un lien entre une exposition aux champs électromagnétiques et un quelconque impact sur la santé, que ce soit humaine, végétale ou tout autre.

LA PRÉSIDENTE :

1470 Je vous remercie. Monsieur Megdoud?

M. MOHAMED MEGDOUD :

1475 Oui, pour la deuxième question?

LA PRÉSIDENTE :

O.K. J'ai une question, moi, concernant votre première question.

1480 On en a parlé amplement hier soir de ce sujet-là, mais j'aimerais aller du côté de madame Beausoleil, qui n'était pas ici hier soir, si vous avez quelque chose à nous dire à ce sujet-là.

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

1485 Ce que j'ai cru comprendre dans l'étude d'impact c'est qu'aux deux postes, que ce soit Bélanger ou au Bout-de-l'Île, l'exposition au champ électromagnétique à la limite de la propriété devrait être inférieure à 0,2 microtesla à la limite de la propriété.

1490 Bon. Vous voulez que j'élabore un petit peu sur les effets sur la santé connus et non connus des champs électromagnétiques?

1495 Alors, effectivement, il y a eu beaucoup d'études qui ont été réalisées depuis une trentaine d'années sur les champs électromagnétiques. On connaît bien – c'est sûr qu'à des niveaux très élevés, les champs magnétiques ont des effets sur la santé et on parle à ce moment-là de niveaux très, très élevés qui n'ont rien à voir avec une situation ordinaire de la vie, que ce soit près d'un poste, près d'une ligne, près d'appareils électriques. Ces champs très, très élevés pourraient induire des courants électriques dans notre corps. Et on sait que toute notre mécanique fonctionne aussi par des champs électriques dans notre corps.

1500 Donc, c'est sûr qu'à des niveaux très, très élevés, s'il y a des courants induits dans notre corps, et ça va venir faire des effets qui ne seront certainement pas bons pour notre santé, qu'on pense à notre rythme cardiaque et tout ça, qui pourrait être influencé. Alors, ça, c'est bien connu.

Ça a été très bien démontré que ce soit par accident chez l'humain ou que ce soit chez les animaux.

1505

Au cours des années, je vous dirais 80, à peu près, il y a des études qu'on appelle des études épidémiologiques. Ce sont des études où on prend des gens dans la population qui sont... on fait deux choses. Ou bien on prend des gens très exposés et des gens non exposés et on regarde leur santé, ou encore on prend des gens malades et des gens non malades, et on regarde leur exposition pour voir s'il y aurait un lien, c'est-à-dire que plus vous êtes exposé, plus on a des effets sur la santé.

1510

Alors, ces types d'études là, c'est des études qui sont menées sur des longues années, qui ont été faites un peu partout, que ce soit au Canada, aux États-Unis, en Europe, et ces études-là ont été faites... bon. Certaines études ont montré une association entre l'exposition aux champs magnétiques et une augmentation des cas de leucémie chez les enfants de 15 ans et moins.

1515

Alors, je vous le dis tout de suite, une association, ça veut dire on a vu une augmentation de l'exposition et une augmentation des cas de leucémie. Pour savoir si c'est causal, c'est-à-dire est-ce que l'exposition aux champs magnétiques cause la leucémie? On se reporte à toutes sortes d'autres études. On fait des études chez les animaux. On fait des études avec des cellules animales ou des cellules humaines qu'on cultive et qu'on expose, puis on regarde si ça vient jouer, quand on parle de cancer, si ça vient jouer sur l'ADN des cellules. Et, à ce moment-là, si toutes ces études-là vont dans le même sens, on détermine que ce produit-là ou cette exposition-là est un cancérigène démontré chez l'humain.

1520

1525

Ça sera le cas, par exemple, de certaines substances chimiques comme le benzène, qui sont démontrées, chez les adultes, comme étant un cancérigène qui cause la leucémie. Et ça a été bien démontré, parce que c'est la même chose chez les animaux. On voit ça chez les humains, puis on voit ça dans les cellules.

1530

Dans le cas, ici, des champs magnétiques, il y a eu les études qui ont démontré une petite augmentation chez les enfants. Ces études-là ne sont pas toujours, ce qu'on appelle en science, statistiquement significatives; des fois, elles ne sont pas consistantes en termes d'exposition, c'est-à-dire que normalement on est peu exposé, il y a peu d'augmentation de cancer. Un peu plus, il y a une autre augmentation, puis ça monte comme ça. Des fois, on va voir qu'il n'y en a pas beaucoup. Oups! On voit un pic, puis après ça, même si on est plus exposé, c'est moins.

1535

Ces études-là ont été donc établies, ont été faites pendant des dizaines d'années. Il y a eu également des scientifiques qui ont pris toutes ces études-là pour voir si en les mettant ensemble, pour avoir plus de cas, il y avait une relation.

1540

1545 Bon. Il y a eu, suite à ces études-là, un organisme qui s'appelle l'IARC, qui est une
abréviation, qui est un organisme de l'Organisation mondiale de la santé, qui a démontré que
comme on voyait une faible association, mais relativement constante, pour laquelle on n'est pas
sûr que c'est une cause au niveau de la leucémie, rien chez les animaux, rien chez les cellules,
aucune explication biologique qui pourrait montrer cette leucémie-là, ils l'ont classé en 2002 :
cancérigène possible. Ça veut dire peut-être cancérogène. Alors, ce n'est pas prouvé. Vous avez
dans cette classification-là, par exemple, le café, qui est classé aussi cancérogène possible.

1550 Et cette association est tellement faible que l'Organisation mondiale de la santé n'a même
pas été capable de dire : « Il ne faudrait pas être exposé à plus que tant. » Ils ont dit, ce que
l'Organisation mondiale de la santé a dit, bien, il faut continuer à suivre les études pour voir si elles
vont toujours dans le même sens ou si on arrive à quelque chose de d'autre. Il faut également
1555 mettre en place des programmes d'information, de communication et de voir s'il ne pourrait pas y
avoir des méthodes pour réduire les expositions des nouvelles installations, mais qui ne coûtent
pas cher. »

1560 Alors, comme je dis souvent au niveau de mes collègues de travail, si l'OSM voulait nous
envoyer une difficulté supplémentaire, c'est de donner des informations aussi vagues que ça, mais
que voulez-vous, les connaissances scientifiques sont vagues de cette façon-là. Ce qui fait qu'à
travers le monde, dans les réglementations, il y a eu comme différentes orientations.

1565 Il y a des organismes qui ont dit : Écoutez, les études épidémiologiques ne sont pas assez
solides. Donc, il n'y pas d'effet sur la santé à des niveaux qu'on vit quotidiennement. Ça, c'est des
organismes qui font des normes. Il y a Santé Canada qui a adopté cette position-là.

1570 Il y a aussi des recommandations européennes qui ont adopté cette position-là. Et pour vous
donner une idée, les normes ne sont pas de l'ordre – on parlait de plus petit que 0,2 microtesla, les
normes de ces organismes-là sont de l'ordre de 200 microteslas.

1575 Il y a eu d'autres organisations qui, eux autres, ont décidé de prendre en compte les études
épidémiologiques et de recommander, un peu comme l'OSM, de communiquer, d'essayer de
trouver des moyens qui ne coûteraient pas cher de réduire l'exposition. Puis il y a d'autres endroits
qui, eux autres, ont décidé d'établir des valeurs spécifiques. Il y en a qui ont parlé de 0,4
microtesla, dans les Pays-Bas, en Belgique, la Suisse a parlé de 1 microtesla.

1580 Donc, les organisations sont différentes. Ici, au Canada, il n'y a pas eu de recommandations
autres que ça.

Et, en finissant, je voulais juste vous donner une indication, parce que là, je vous ai parlé de
0,2 microtesla. Il est possible que l'on parle, dans la soirée, de 0,4, de 1 ou de 2 microteslas. Il n'y

a pas juste les postes et les lignes de transmission d'électricité qui créent des champs électromagnétiques, tout ce qui utilise l'électricité en crée.

1585

Je vous donnerais comme exemple, par exemple, de façon générale, la population est exposée entre 0,1 et 0,2 microtesla, monsieur tout le monde.

1590

On sait qu'au Québec, il y a à peu près 7 % de la population qui est exposée à plus que 0,4 microtesla. Et de ça, il y a juste 1 % qui viendrait des lignes à haute tension et des postes. Le reste, c'est notre exposition parce qu'on prend, on se sèche les cheveux avec un séchoir qui nous expose beaucoup, peu de temps, parce qu'on cuisine près de la cuisinière, parce qu'on prend le train électrique qui expose à des valeurs des fois de l'ordre de 50 microteslas. Notre voiture, qui aurait 1 ou 2 microteslas.

1595

Donc, il faut quand même relativiser, l'exposition elle est générale. Voilà. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions, je vous ai fait un topo un peu long, je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

1600

Non, c'est bien, c'était très clairement présenté. Donc, pour conclure et répondre à la question de monsieur Megdoud, est-ce que ça serait juste de dire qu'il ne devrait pas s'inquiéter par ce qui est produit par les installations qui vont être mises en place?

1605

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

Pour comparer les installations, moins de 0,2 microtesla, d'après la littérature, ça se trouve dans le range, dans l'étendue, pardon, des expositions qu'on retrouve un peu partout, qui sont de 0,1 à 0,2 microtesla en moyenne. Donc, c'est dans la moyenne. Peut-être que ça serait la réponse la plus simple dans ce cadre-là.

1610

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Alors, on passe à votre deuxième question ou est-ce que vous avez une... pour vous ça va? D'accord. Monsieur Lafond?

1615

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Juste pour terminer un peu avec les microteslas. Monsieur le promoteur, vous évaluez que le champ électromagnétique, avec une maximale sur les conducteurs de la future ligne à 315 kV, serait de 1,7 microtesla. Donc, avec un dégagement minimal des conducteurs au-dessus du sol à environ 12,1 mètres.

1620

1625 À titre indicatif, la ligne de la Romaine-2–Arnaud projetée à 315 kV émettrait environ 8 microteslas sous les conducteurs avec un dégagement minimal de 15 mètres.

Est-ce que vous pourriez préciser la disparité entre les émissions des champs électromagnétiques de la ligne projetée et celle de la Romaine-2–Arnaud?

1630 **M. GUY CÔTÉ :**

1635 Oui, Monsieur le commissaire. Ce qu'il faut comprendre c'est que les champs magnétiques sont produits par le courant qui circule dans les conducteurs. Donc, la différence est due, premièrement, probablement à la configuration de la ligne. Sans connaître la configuration, il y a sûrement une composante qui est configuration de ligne, puis l'autre composante, la composante la plus importante c'est le courant. Donc, le courant entre les deux lignes doit être différent.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1640 Parfait, merci, Monsieur Côté.

LA PRÉSIDENTE :

1645 Alors, Monsieur Côté, on passe à la deuxième question de monsieur Megdoud, à savoir est-ce qu'il y a eu considération de localiser ou de relocaliser le poste ailleurs?

M. GUY CÔTÉ :

1650 Madame la présidente, est-ce que vous me permettez de projeter un visuel? Ça m'aiderait peut-être à expliquer.

LA PRÉSIDENTE :

1655 Oui, tout à fait.

M. GUY CÔTÉ :

1660 Merci beaucoup. Donc, le poste Bélanger, dans le jargon Hydro-Québécois, c'est un poste satellite qui alimente des clients, des clients résidentiels ou industriels. Mais dans le cas du poste Bélanger, c'est des clients résidentiels.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le poste Bélanger, c'est une superficie de 40 000 mètres carrés. Donc, c'est une superficie qui est quand même imposante. Ce poste-là doit être situé près des clients qu'il a à alimenter. Parce que vous pouvez bien vous imaginer, il y a des lignes de

1665 distribution qui sortent du poste et qui vont alimenter les différentes résidences au pourtour du
poste.

1670 Étant donné qu'on est sur l'île de Montréal en milieu urbain fortement bâti, c'est très difficile,
voire impossible, de pouvoir relocaliser un poste de cette envergure-là simplement et facilement
ailleurs.

1675 Ce qu'il faut comprendre donc, pour pouvoir relocaliser ce poste-là, il faut aussi pouvoir
relocaliser la ligne qui l'alimente à 315 kV, dans le futur, il faudrait tirer de nouvelles lignes à 25 kV
jusqu'au nouvel emplacement, et ça nous prendrait un emplacement d'une superficie suffisante.

1680 La seule option qu'on avait, puis on l'a étudiée, c'était ce qu'on appelle l'emplacement Viau.
Mais l'emplacement Viau avait une problématique, nous créait une problématique majeure. On
aurait peut-être pu implanter le poste ici, on aurait eu un nouveau corridor de lignes pour aller
alimenter le nouveau poste, mais on aurait dû conserver cet emplacement-là pour les lignes de
distribution à 25 kV. Donc, on se serait retrouvé dans l'arrondissement de Saint-Léonard avec
deux postes au lieu d'un seul.

1685 Donc, l'option de l'emplacement de Viau, étant donné la présence de deux postes, étant
donné qu'il aurait fallu un nouveau corridor de lignes, a été rapidement abandonnée.

1690 Ce que je peux mentionner aussi, c'est que l'affectation de ce territoire-là, ici, par
l'Arrondissement, ce n'était pas tout à fait compatible avec la présence d'un poste électrique. Je
crois que l'Arrondissement avait aussi certaines autres idées. Il faut voir ici qu'il y a la 40, il y a
Viau, c'était des équipements qui auraient eu un impact visuel important sur l'entrée de
l'Arrondissement.

Et pour toutes ces raisons-là, la seule option qui nous restait c'était l'emplacement actuel.

Je ne sais pas si ça répond à la question, Madame la présidente?

1695 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Est-ce que ça répond à votre question?

1700 **M. MOHAMED MEGDOUD :**

Oui, oui. Donc, ce que je vois c'est que... à Montréal, il y a combien de postes comme celui
de Bélanger, proche des résidants?

1705

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Côté?

1710

M. GUY CÔTÉ :

On peut répondre approximativement une trentaine. Je n'ai pas le chiffre plus précis que ça, Madame la présidente.

1715

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1720

M. MOHAMED MEGDOUD :

Merci.

1725

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie.

1730

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Monsieur Côté, est-ce qu'Hydro prévoit augmenter le courant de la ligne?

1735

M. GUY CÔTÉ :

O.K. Donc, Monsieur le commissaire... en passant, 315 kV c'est un facteur 2,5 par rapport à 120 kV. La puissance est fonction du courant fois la tension. Donc, à puissance égale, si on augmente la tension de 2,5, on diminue le courant de 2,5. Or, la charge que le poste Bélanger alimente, le jour où il passera à 315 kV, c'est la même charge. Donc, le courant va diminuer.

1740

On va faire des transferts de charge sur le nouveau poste Bélanger. Donc, le courant va augmenter dans le futur, mais ça va prendre un certain temps avant que le courant vienne au même niveau que le poste à 120 kV actuel.

1745

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait. Merci, Monsieur Côté. Je veux peut-être juste retourner auprès de monsieur Duchesne, directeur de l'Arrondissement.

Est-ce qu'il y a eu des discussions avec Hydro-Québec et l'Arrondissement relativement à un possible transfert vers... bien, enfin, ce que monsieur Côté nous a montré tantôt, là, l'espace libre qui était situé à proximité de l'autoroute 40?

1750 **M. MARIO DUCHESNE :**

Tout à fait. Il y a eu des discussions et même des présentations au niveau du Comité consultatif d'urbanisme. Et disons que le choix de démolir un centre d'achats à proximité d'autres résidants pour ajouter un autre poste, ça a été complètement décommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et par les élus qui se sont opposés à un autre poste à Saint-Léonard.

Alors, j'ai ici un extrait. Il y a eu une présentation au Comité consultatif d'urbanisme le 16 février 2010 où la recommandation était de dire que le choix d'Hydro-Québec de moderniser et de confiner les équipements dans un bâtiment était de loin la meilleure solution.

1760 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc, je présume qu'il y a eu une résolution du Comité consultatif qui a été adressée au Conseil, et le Conseil a par la suite adopté une autre résolution?

1765 **M. MARIO DUCHESNE :**

Oui. C'est pour ça que le Conseil, à la fin, était très satisfait de la conclusion de la démarche d'Hydro-Québec. J'ai ici un extrait du Comité consultatif d'urbanisme, si vous le désirez.

1770 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui, si c'est possible de le déposer, ainsi que la résolution du Conseil de ville à ce moment-là, du Conseil d'arrondissement, pardon.

1775 **M. MARIO DUCHESNE :**

Mais il n'y a pas eu de résolution.

1780 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

O.K. Il y a seulement une recommandation du Comité consultatif, c'est ça?

1785 **M. MARIO DUCHESNE :**

Seulement une recommandation, exact.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait. Bien, vous pouvez le déposer, oui.

1790

LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant notre prochain intervenant, monsieur Mourad Djaroud.

1795

M. MOURAD DJAROUUD :

Bonsoir, Madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

1800

Bonsoir, Monsieur Djaroud!

M. MOURAD DJAROUUD :

1805

Bonsoir tout le monde! J'ai une question au promoteur du projet.

En consultant l'image de la simulation future du projet du poste Bélanger, on se rend compte que les six transformateurs vont être abrités dans un bâtiment. Il y en a deux autres, en fait d'autres transformateurs qui vont être abrités dans...

1810

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous voulez parler près du micro s'il vous plaît?

1815

M. MOURAD DJAROUUD :

C'est bon comme ça? Bon. Je disais, en consultant la simulation, les transformateurs, pratiquement, vont tous être abrités dans des bâtiments, mais il y a deux structures métalliques imposantes qui vont rester en état, même après la rénovation du projet. Donc, ma question est : est-il possible de prévoir des travaux de rénovation sur ces structures, elles sont situées au nord du bâtiment, pour améliorer le visuel de ces structures?

1820

Merci.

1825

LA PRÉSIDENTE :

Alors, donc, votre préoccupation c'est une préoccupation visuelle des installations

M. MOURAD DJAROUD :

1830 Visuelle des deux structures métalliques qui abritent d'autres équipements, situées au nord du futur bâtiment. C'est des structures assez imposantes.

LA PRÉSIDENTE :

1835 Oui. D'accord. On va demander au promoteur. Monsieur Côté?

M. GUY CÔTÉ :

1840 Donc, la question précise c'est : est-ce que les structures imposantes au nord du poste vont demeurer?

LA PRÉSIDENTE :

1845 Vont être améliorées architecturalement ou visuellement.

M. GUY CÔTÉ :

1850 Est-ce que je peux projeter un visuel pour m'assurer que je comprends quelles sont ces structures-là?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît.

M. GUY CÔTÉ :

1855 Merci. Donc, monsieur Djaroud, Madame la présidente, monsieur Djaroud nous mentionne des structures au nord du poste. Est-ce que c'est ces structures-ci dont il est question?

M. MOURAD DJAROUD :

1860 Exactement. C'est ces deux structures, oui.

M. GUY CÔTÉ :

1865 O.K. Donc, juste pour vous... la rue Jean-Talon est ici, les tours Novello sont là, bien évidemment. La ligne 120 kV actuelle est ici. Ça, c'est des structures 120 kV. Donc, les six transformateurs 120 kV actuels qui alimentent le réseau de distribution. Le nouveau poste sera

1870 intérieur, ici. Donc, ces structures-ci vont disparaître graduellement suite à la mise en service du nouveau poste intérieur, ici, au sud.

M. MOURAD DJAROUD :

Je peux ajouter un petit commentaire?

1875 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

1880 **M. MOURAD DJAROUD :**

C'est parce que j'ai assisté à une séance, ça fait une année, là, j'ai bien posé la question au responsable et puis on m'avait dit que ça va rester pendant un bon bout de temps, ces deux structures.

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans combien de temps est-ce qu'elles vont être démolies?

1890 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Madame la présidente, les structures ici, les six transformateurs 120 kV, les transformateurs vont être retirés graduellement de 2014 à 2018, puis les structures 120 kV seront complètement disparues aux alentours de 2020.

1895 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en 2020.

1900 **M. MOURAD DJAROUD :**

On va attendre 2020. Mais justement, dans le lot du projet, est-ce que peindre des structures comme ça va coûter vraiment cher par rapport à tout l'investissement qu'on fait là?

1905 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors donc, d'ici 2020, vous n'aimez pas les regarder puis vous voudriez que ça soit amélioré ou qu'il y ait quelque chose qui les masque?

1910

M. MOURAD DJAROUD :

Oui, oui, d'ici 2020, parce que ça fait quand même huit années, là.

1915

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Côté, est-ce qu'il y a possibilité de densifier la bande de plantation? Vous êtes dans les tours Novello?

1920

M. MOURAD DJAROUD :

Oui.

1925

M. GUY CÔTÉ :

Oui, Madame la présidente. De façon à amenuiser cet impact-là, on va construire une butte, un bouton sur lequel on va faire des plantations, ce qui va nous permettre, justement, d'amenuiser les impacts sur le visuel.

1930

J'aimerais préciser une chose, Madame la présidente, pendant qu'on va trouver le visuel. Cette photo-là ne montre plus les transformateurs 120-12 kV. Ils ont déjà disparu parce que c'est à l'ultime, ça. Les structures 120 kV que vous voyez là servent à alimenter le poste Rosemont. Elles seront là possiblement, j'ai dit 2020, mais c'est possiblement jusqu'en 2030.

1935

LA PRÉSIDENTE :

Avant que vous n'enleviez ce visuel-là, on voit beaucoup de surfaces minéralisées tout autour du nouveau bâtiment. Est-ce que vous avez considéré utiliser des surfaces douces au lieu des surfaces minérales?

1940

M. GUY CÔTÉ :

La surface, on n'a pas considéré ça. La surface telle que présentée, c'est une surface standard Hydro Québec avec une finition de poste en concassé et surface minérale. On n'a pas considéré...

1945

LA PRÉSIDENTE :

1950

Mais est-ce que ça serait possible, est-ce qu'il y a des contre-indications, pour l'implantation de vos installations, d'avoir une surface végétalisée? Est-ce que ça ne serait pas quelque chose à considérer pour réduire l'effet îlot de chaleur?

Par exemple, on sait qu'à la Ville de Montréal, la politique de l'arbre, un des objectifs c'est de réduire les îlots de chaleur en milieu urbain. Ici, on a un site qui est très minéralisé.

M. GUY CÔTÉ :

C'est ça. Les surfaces autres que minéralisées, la problématique qu'Hydro-Québec fait face c'est le feu. Si un équipement comme un transformateur a un incendie, le feu peut se propager dans la cour. Donc, c'est pourquoi les surfaces sont concassées, absorbantes. Il faut que l'huile puisse s'en aller dans les bassins de récupération. Donc, on ne laisse pas de végétation dans la cour des postes.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Même avec du gazon ça peut être dangereux?

M. GUY CÔTÉ :

Même avec du gazon ça peut être dangereux, oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

À cause de l'huile?

M. GUY CÔTÉ :

À cause de l'huile minérale.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais je présume qu'à l'heure actuelle, vous avez vos capteurs qui peuvent recevoir l'huile. Donc, pourquoi, si les capteurs sont là pour les recevoir, pourquoi que l'huile s'en irait sur du végétal?

M. GUY CÔTÉ :

Bien, on a la projection. Il faut se prémunir contre la projection. Il y a les chemins aussi. Là, sur cette photo-là, on ne voit pas les chemins d'accès pour l'entretien, les équipements. Ça fait que quand les superficies sont aménagées en fonction de la sécurité des chemins d'accès, c'est sûr qu'on ne peut pas laisser de végétation en dessous des équipements, il n'y a plus de surface aménageable à l'intérieur du poste. C'est la périphérie du poste qui est aménageable, dans certains cas.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1995 Merci, Monsieur Côté. J'irais peut-être voir du côté de l'Arrondissement. Est-ce que les
aménagement proposés, ceux qu'on voit, c'est-à-dire la butte avec des arbres, est-ce que c'est
intéressant pour la Ville ou vous avez d'autres choses auxquelles vous auriez pensé, d'autres
alternatives que vous aimeriez qui soient réalisées plutôt que ça?

M. MARIO DUCHESNE :

2000 Oui. Effectivement, il y a eu des discussions, mêmes récentes, concernant la création d'une
zone tampon derrière le Novello. Ce qu'on peut voir un peu sur la simulation 3D ici. Il y a eu
discussions avec les élus : est-ce qu'on pourrait faire un jardin communautaire? Est-ce qu'on peut
faire d'autres aménagements ou des sentiers pour les résidents du secteur? Alors, c'est toutes des
choses qui sont possibles et on va devoir continuer les discussions avec Hydro-Québec.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2010 Puis à l'heure actuelle, il n'y a rien de décidé?

M. MARIO DUCHESNE :

2015 Non. Bien, à l'heure actuelle, le projet n'est pas déposé pour l'obtention d'un permis. Alors,
c'est uniquement des discussions. Et nous, bien, l'objectif de l'Arrondissement c'est d'avoir le
meilleur projet possible pour améliorer l'environnement visuel et sonore de ce secteur-là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2020 Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2025 Monsieur Côté, est-ce que vous avez une norme pour la distance entre l'installation et
l'endroit où vous pouvez aller avec une surface autre qu'une surface dure?

M. GUY CÔTÉ :

2030 Oui. Il y a une norme, c'est la périphérie du poste tel que définie par les distances de
dégagement.

LA PRÉSIDENTE :

2035 Mais ce que je remarque, là, par exemple du côté est, le dégagement est beaucoup plus grand que du côté ouest. Si vous aviez le même dégagement à l'est que du côté ouest, il y aurait de l'espace pour végétaliser, ce n'est pas à l'échelle, là, peut-être, je ne sais pas, 50 pieds, 60 pieds?

M. GUY CÔTÉ :

2040 Du côté est, donc du côté est c'est l'entrée de la ligne à 315 kV. Ici, à l'extérieur de la zone de dégagement, on va effectivement – vous voyez, on a une simulation visuelle d'ailleurs où on va replanter certains arbustes, justement, pour cacher la vue de ce côté-ci. Ici, on parlait du bouton. Ici, on ne pourra pas faire d'aménagement paysager, parce que dans le sous-sol il y a des équipements. Et ici, on va laisser une bande végétalisée. Encore une fois, vous voyez avec la distance de dégagement requise.

LA PRÉSIDENTE :

2050 Alors, si je comprends bien, on est mur à mur en ce qui concerne l'espace nécessaire en surface dure?

M. GUY CÔTÉ :

2055 Oui. À l'intérieur du poste. Puis il y a un autre aspect aussi, il y a un aspect, il y a des grilles de mise à la terre dans les installations d'Hydro-Québec. Ces grilles de mise à la terre là sont là pour assurer la sécurité des gens qui marchent dans le poste en cas de défaut. Donc, s'il y a un défaut dans le poste, il faut assurer la sécurité des gens. Il ne faut pas qu'ils s'électrocutent, il ne faut pas qu'ils prennent le courant.

2060 Puis la façon de calculer ces grilles-là, ça doit être, il doit y avoir une résistance connue qui est associée justement avec une couche de gravelle. Donc, la couche de gravelle nous permet de calculer nos grilles de mise à la terre de façon à assurer la sécurité des gens.

2065 C'est sûr que si on avait une surface végétale qui peut être mouillée, qui conduit différemment s'il a plu, il n'a pas plu – bien, remarquez bien, ça peut arriver aussi avec le gravier, mais les critères de sécurité font que la couche de gravier nous permet de calculer une grille de mise à la terre sécuritaire.

LA PRÉSIDENTE :

2070 Alors, on peut passer à votre prochain visuel.

M. GUY CÔTÉ :

2075 Donc, la photo du haut c'est la situation actuelle. Probablement que les équipements qu'on voit au fond, c'est les équipements que monsieur mentionne.

2080 Donc, les structures sont ici. Donc, ce qu'on se propose de faire donc c'est une plantation de végétation sur un buton qui sera construit à partir des déblais du poste, de façon à masquer le plus possible ces structures-là.

Mais comme monsieur de l'Arrondissement mentionnait, il y a d'autres discussions qui sont en cours. Le concept pourrait être modifié si les discussions portent sur autre chose, mais c'était une proposition qu'on a faite et qui est incluse au rapport d'étude d'impact.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Le monticule aurait quelle hauteur?

2090 **M. GUY CÔTÉ :**

J'ai monsieur Jacques Gascon, qui est ingénieur de projet sur le poste Bélanger, puis je pense qu'il a la réponse exacte.

2095 **M. JACQUES GASCON :**

2100 Bonsoir, Madame la présidente. Pour répondre à votre question, on en est au concept et puis on va en être à la négociation avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour déterminer exactement comment vont se faire les aménagements. Donc, on n'a pas de hauteur précise encore de déterminée pour les monticules.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une contrainte de hauteur? Est-ce qu'il y a un maximum?

2105 **M. JACQUES GASCON :**

2110 À cet endroit-là on est totalement à l'extérieur du poste. Donc, c'est une question plutôt d'aménagement, de visibilité, de sécurité pour le poste, mais il n'y a pas de valeur exacte qui pourrait nous contraindre à ce niveau-là. Mais on ne fera pas de montagne, si on veut, dans l'espace qu'on a.

Il faut que ça corresponde à la superficie qu'on a à aménager. Présentement c'est en concassé.

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Est-ce que ça répond à votre question?

2120 **M. MOURAD DJAROUD :**

Donc, c'est ça. Donc, c'est des structures qui vont rester jusqu'à l'horizon 2030, là. Donc, c'est 18 ans au lieu de 8 ans. J'espère que du côté du promoteur et du côté de la Ville, tous les efforts seront faits pour améliorer le visuel.

2125 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2130 D'accord. Alors, je vous remercie. Est-ce que nous avons d'autres intervenants à l'arrière? Non. Alors, je nous propose de prendre une pause de 15 minutes, et par après on reviendra. La commission a des questions pour le promoteur et les personnes-ressources.

PAUSE

2135

LA PRÉSIDENTE :

2140 Le registre est toujours ouvert pour les personnes qui auraient des questions à poser. Nous allons le fermer à 22 h. Alors, si vous avez une question, s'il vous plaît, allez donner vos noms à l'arrière de la salle.

2145 Alors, nous allons poursuivre avec les questions de la commission. Nous allons d'abord continuer avec le poste Bélanger. Alors, Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2150 Oui, merci, Madame Parent. Est-ce que vous pourriez nous préciser la surface, la superficie de l'aire des travaux lorsqu'il y aura un montage des nouveaux pylônes tubulaires et aussi est-ce que ça va être la même chose pour la désaffectation de la ligne à 120 kV? Donc, en termes d'aire de surface, est-ce que ce sera les mêmes pour les deux?

M. GUY CÔTÉ :

2155 Monsieur le commissaire, on va appeler un visuel, ça serait peut-être plus facile dans ce cas-là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2160 Mais en même temps, ça serait peut-être intéressant que vous nous expliquiez comment ça va être démantelé, de quelle façon ça va se réaliser le démantèlement. Est-ce que, bon, vous allez travailler, vous allez couper les lignes, je ne sais pas, moi, puis... En fait, concrètement, comment ça se fait un démantèlement de lignes? Parce qu'on n'est pas vraiment familier avec tout ça. Donc, ça serait intéressant pour la commission de le connaître.

2165 **M. GUY CÔTÉ :**

2170 Donc, Monsieur le commissaire, je vais répondre en deux parties à votre question. Premièrement, l'aire des travaux, puis pour répondre à la deuxième partie de votre question, comment ça se fait concrètement, je vais demander à Christian Royer, qui est ingénieur de projet en lignes de venir vous l'expliquer.

2175 Donc, pour répondre à votre question sur l'aire des travaux. Ça, c'est un cas type qu'on a fait. Donc, pour vous situer, Monsieur le commissaire, la ligne à 120 kV qui est à l'ouest, la future ligne à 315 kV qui est à l'est. Ici, il y avait une ligne, 120 kV, qui a été démantelée en 1995. Donc, l'emprise d'Hydro-Québec.

2180 Donc, voici la zone d'excavation. On reconnaît les quatre pattes du pylône qui seront à démanteler. Ici, on reconnaît la nouvelle fondation pour le nouveau pylône tubulaire qui sera à installer. Donc, c'est une aire de travail d'environ 9 mètres par 9 mètres, à laquelle on devra jouxter une aire de travaille de 20 mètres sur 30 mètres, mais qui sera située d'un seul côté.

2185 Là, ici, on l'a mis à cet endroit-ci, mais on va y aller au cas le cas, dépendant de la configuration des lieux et de ce qu'il y a dans l'emprise, on pourra peut-être mettre la grue ici, la grue ici, la grue ici. Donc, c'est un exemple seulement. Donc, 20 mètres par 30 mètres, 9 mètres par 9 mètres.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2190 Donc, autrement dit, vous pouvez aussi bien aller à l'est, en fait la grue peut aussi bien aller à l'est qu'à l'ouest?

M. GUY CÔTÉ :

2195 Tout à fait. On va la positionner au cas le cas, selon le moindre impact.

Maintenant j'appellerais monsieur Royer pour comment on réalise le démantèlement de la ligne 120 kV.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2200 J'imagine, vous n'avez pas un petit vidéo là-dessus? Ça serait drôlement plus intéressant. On vous écoute, Monsieur Royer.

M. CHRISTIAN ROYER :

2205 Bonsoir, Monsieur le commissaire. Pour le démantèlement de la ligne, il y a plusieurs étapes. La première étape, ça va consister à enlever les conducteurs qui sont sur la ligne. Les conducteurs vont être détachés des pylônes et vont être descendus au sol.

2210 On ne va pas les couper et les jeter à terre, ce qui peut se faire dans des endroits qui sont à l'extérieur, dans les milieux qui ne sont pas urbanisés comme celui qu'on a, on va les descendre au sol en prenant attention de faire le moins de dommages possible. Après ça, ces conducteurs-là vont être réenroulés, rembobinés pour être enlevés.

2215 L'étape d'après, c'est qu'on doit aller à chaque site de pylône enlever les fondations, excaver les fondations... non, excusez-moi. L'étape d'après c'est qu'on va enlever les pylônes. Pour enlever les pylônes, on doit amener la grue à côté du pylône et, encore une fois, le pylône va être démantelé, sectionné en probablement deux ou trois morceaux, et descendu à l'aide d'une grue pour éviter de le jeter à terre et de faire des dommages aux propriétés.

2220 Le pylône va être sectionné en morceaux et descendu avec la grue, mis sur des fardiers qui vont s'en venir le long du chemin d'accès le plus court possible, selon les accès qu'on va avoir déterminés.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2225 Donc, ma seconde question était la suivante : est-ce que les chemins d'accès sont déjà cartographiés sur une carte ou c'est juste en planification à l'heure actuelle?

2230 **M. CHRISTIAN ROYER :**

2235 Non, Monsieur le commissaire. L'étude détaillée d'accès se fait en phase projet. C'est sûr qu'on a des bonnes idées des endroits. En visitant la ligne, il y a plusieurs des pylônes qu'on a une très bonne idée, qui sont situés près des rues, et on sait qu'on va accéder du côté où la rue est la plus proche, des endroits qui sont asphaltés. Il y a des stationnements par lesquels on va pouvoir avoir accès.

2240 Il y a deux pylônes qui sont situés un peu plus loin, où l'accès va être un peu plus difficile, qui va demander un peu plus de travail et d'étude d'accès. C'est des pylônes qui sont de part et d'autre du parc, là, les pylônes numéro 11 et 13. Pour ceux-là, l'étude détaillée va nous montrer de quel côté on doit accéder pour avoir l'accès de moindre impact.

2245 Et le chemin d'accès, c'est un chemin de 5 mètres, pour amener la grue et aussi pour amener les fardiers qui vont sortir les pylônes qu'on démantèle et, de la même façon, amener les pylônes tubulaires. Ça arrive en sections, les mâts arrivent en deux sections de 20 et 25 mètres de long, sur un fardier, et sont pris par la grue et mis en place.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2250 Il y a environ, quoi, 18, 15, entre 16 et 18 pylônes en tout et partout qui vont être installés, les nouveaux?

M. CHRISTIAN ROYER :

2255 Oui. Il y a environ 18 pylônes sur la ligne. Il y en a pour lesquels, il y en a qui sont collés sur le poste, pour lesquels on va avoir accès par le poste. Ceux qui sont près du raccordement de la ligne existante, on a accès, là, parce que c'est un terrain entre deux bâtisses industrielles. La majorité des endroits on a un accès facile.

2260 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait.

M. CHRISTIAN ROYER :

2265 Et ça va être détaillé à l'étape suivante.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2270 On comprend ça. Merci, Monsieur Royer.

LA PRÉSIDENTE :

2275 Sous la servitude, il y a plusieurs résidants qui ont installé leur potager, leur cabanon... bon, ils ont fait des installations. Vous avez mentionné, Monsieur Côté, lors de votre présentation, qu'il y aura une précaution qui sera prise pour les installations sur les terrains. Est-ce que vous faisiez allusion à ce que les gens ont mis en dessous des servitudes, de la servitude?

M. GUY CÔTÉ :

2280 Oui, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2285 D'accord. Et dans la même veine, vous avez aussi mentionné qu'il y aurait une indemnité de payée. Alors, est-ce que dans le cas où vous aurez à enlever ces installations-là, est-ce que c'est pour ça votre indemnité?

M. GUY CÔTÉ :

2290 C'est sûr qu'il y a différents cas. Il y a le cas où Hydro-Québec est propriétaire et les gens sont en servitude. À l'inverse, il y a le cas où les gens sont propriétaires et Hydro est en – je viens-tu de répéter deux fois la même chose?

LA PRÉSIDENTE :

2295 Mais je comprends, oui.

M. GUY CÔTÉ :

2300 Il y a les deux cas, là. Donc, c'est sûr et certain qu'on va respecter, si les gens sont en servitude chez Hydro-Québec, on va respecter les clauses des baux, les baux qu'on a avec ces gens-là. Si c'est nous qui sommes en servitude, donc les gens sont propriétaires, dans ce cas-là, effectivement, il va falloir « assesser » les dommages et dédommager les gens.

LA PRÉSIDENTE :

2305 O.K. Dans le cas où les gens sont en servitude chez vous et qu'il y a un bail, le bail inclut quoi? Est-ce qu'ils ont droit de faire des installations telles que ce qu'il y a présentement, des amenées d'eau, des cabanes qui sont presque des chalets, et cetera?

2310

M. GUY CÔTÉ :

2315 Il y a des usages acceptés et il y a des usages qui sont non acceptables. Vous parliez de cabanon, piscine, ce genre de chose-là, c'est des usages qui ne sont pas tolérés normalement dans une emprise de ligne. Donc, c'est sûr que les gens qui utilisent cette servitude-là à des usages qui sont proscrits, bien, il va y avoir une remise à niveau de faite. On va demander à ces gens-là de déplacer les bâtisses ou les cabanons ou les piscines.

2320 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, avant de faire vos travaux, vous allez faire un inventaire de tout ce qu'il y a sous la servitude?

2325 **M. GUY CÔTÉ :**

Tout à fait, Madame la présidente.

2330 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis ce qui est non conforme, il n'y aura pas d'indemnité. Qu'est-ce qui est permis dans le bail?

2335 **M. GUY CÔTÉ :**

2340 C'est des usages de renaturalisation, pourvu que les arbustes... ou des jardins, les arbustes ne doivent pas dépasser un certain niveau, mais il ne faut pas qu'il y ait de construction ou de choses en hauteur qui pourraient intervenir avec les règlements de sécurité, les distances de dégagement de la ligne. Donc, c'est un usage d'un terrain normal, sans construction, sans piscine. Il peut y avoir du gazon, il peut y avoir un petit jardin, des choses comme ça, mais rien de plus.

LA PRÉSIDENTE :

2345 D'accord. Alors donc, s'il y a des dommages qui sont faits par vous sur les jardins potagers et il y a un bail, là, il y aura indemnité, même s'ils sont chez vous.

M. GUY CÔTÉ :

2350 Non. Si les gens sont chez nous, normalement dans le bail, il y a des clauses qui disent qu'on peut intervenir. On pourrait créer des dommages et ne pas indemniser les gens. Le bail est fait de cette façon-là.

2355 Mais dans le cas qui nous concerne, Hydro-Québec, je pense que c'est une entreprise responsable, là, on va « assesser » le genre de dommages qu'on fait puis on va s'entendre au cas le cas avec les gens.

Mais dans le bail, on a le droit d'intervenir et de briser. Mais c'est sûr qu'on remet en état, mais il n'y a pas de dédommagement associé à nos baux.

2360 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que les clôtures sont permises?

2365 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, si elles ne dépassent pas une certaine hauteur, justement, avec le dégagement de la ligne.

2370 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ça va. Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2375 Est-ce à dire que, parce que là, je ne le sais pas, dans le bail, s'ils sont chez vous, ils ont fait des aménagements, vous devez les défaire parce que vous allez réaliser des travaux, il y aurait même une entente cas par cas pour dédommager. Est-ce que c'est ça que je comprends?

2380 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui. Même si le bail ne prévoit pas de clause de dédommagement, on va « assesser » les problématiques individuelles, puis on va voir qu'est-ce qui est fait puis qu'est-ce qu'on peut faire pour limiter l'impact chez les gens.

2385 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2390 Mais en tant que consommateur d'Hydro-Québec, pourquoi qu'une partie de mon compte irait dédommager d'autres personnes? Parce que je ne comprends pas. En fait, je pense que tout le monde doit être égal sur cet aspect. Ce n'est pas parce que j'empiéterais sur un terrain qui ne m'appartient pas, que je construis des choses, puis que si jamais c'est brisé par des travaux d'Hydro-Québec, il faudrait que je sois compensé. Un instant! Je ne suis pas chez moi, je suis ailleurs.

M. GUY CÔTÉ :

2395

Là, je ne parlais des usages proscrits. C'est sûr que si quelqu'un a une piscine dans l'emprise, Hydro-Québec va demander à ce que la piscine soit enlevée puis Hydro-Québec ne donnera aucun dédommagement dans ce cas-là.

2400

Ce que je voulais dire, c'est si quelqu'un a un bail avec nous autres, puis ils ont un jardin, un usage accepté et toléré, bien pas toléré, mais qui est conforme, on brise le jardin, même si on n'est pas tenu de nécessairement remettre en état tel qu'étaient les lieux auparavant, on va probablement dire à la personne : « Écoutez, on va briser, mais on va remettre le périmètre du jardin dans l'état où on l'a trouvé. » C'est ce que je voulais mentionner.

2405

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K. C'est plus dans le sens du jardin ou encore de la superficie qui pourrait gazonnée.

2410

M. GUY CÔTÉ :

Exactement. Mais s'il y a une piscine, une cabane de jardin, comme on parlait tantôt, puis ça, c'est un usage proscrit, bien, tout ce qu'on va dire à cette personne-là c'est : s'il vous plaît, déplacer ces choses-là pour telle date.

2415

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K. Donc, ça me rassure.

2420

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous vous attendez à ce qu'au moment où vous êtes prêts à faire les travaux, tout ce qui n'est pas permis sera enlevé?

2425

M. GUY CÔTÉ :

Il y a un inventaire de la ligne qui va être fait, puis les usages non appropriés vont être identifiés et les gens vont être avisés.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci. Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui. Bon, c'est sûr qu'il y a des pylônes qui vont être démantelés. Est-ce que vous pourriez nous dire en quoi consiste la fin de vie des pylônes qui seront démantelés? Autrement dit, est-ce qu'ils seront réutilisés ailleurs ou bien donc ils vont être recyclés, ou bien donc ils vont être vendus pour la ferraille?

M. GUY CÔTÉ :

Monsieur Royer a la réponse, plutôt que de vous la transmettre, je vais demander à monsieur Royer de venir vous la donner.

M. CHRISTIAN ROYER :

Monsieur le commissaire, tous les équipements qui sont démantelés sont envoyés à un centre de surplus d'Hydro-Québec. Dans le cas de l'acier, c'est certain que ça va être vendu à un recycleur d'acier. Ça dépend vraiment des équipements, là. Les conducteurs, ça dépend de leurs matériaux. Il y a de l'aluminium, du cuivre, ça dépend des éléments de la ligne.

Mais ces éléments-là sont prévus dans les clauses et ces actifs-là sont des actifs d'Hydro-Québec et ne sont pas donnés à l'entrepreneur qui fait les travaux. C'est envoyé au recyclage du centre d'Hydro-Québec.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais en bout de ligne, c'est rarement réutilisé, si je comprends bien votre réponse?

M. CHRISTIAN ROYER :

Oui. C'est très difficile de réutiliser ces équipements-là. Les normes de structure ont changé depuis la construction de ça et c'est très coûteux de réévaluer et de réestimer la valeur de chacune des pièces séparément.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Royer. Je veux juste revenir, Monsieur Côté. Est-ce qu'à l'heure actuelle, vous connaissez le nombre de résidences qui empiètent sur l'emprise et combien pourraient être affectées par le projet? Est-ce que vous avez ces données?

M. GUY CÔTÉ :

2475

Non, Monsieur le commissaire, on n'a pas ces données précises là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2480

Excellent. Est-ce que les utilisateurs ont déjà été rencontrés par Hydro-Québec à l'heure actuelle ou ça va se faire ultérieurement?

M. GUY CÔTÉ :

2485

Vous voulez dire les riverains à...

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui, exact.

2490

M. GUY CÔTÉ :

Non. Les gens n'ont pas encore été rencontrés de façon individuelle, mais le seront individuellement.

2495

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et vous le comptez le faire à quelle date approximativement?

M. GUY CÔTÉ :

2500

C'est l'automne 2012.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2505

Parfait. Merci, Monsieur Côté.

LA PRÉSIDENTE :

2510

Vous nous avez dit hier soir que la maîtrise de la végétation serait faite de façon et mécanique et aussi avec des phytocides dans un certain pourcentage, est-ce que c'est la même chose, la même réponse pour ici?

M. GUY CÔTÉ :

2515 Madame Charest va répondre.

Mme CAROLE CHAREST :

2520 Madame la présidente, en fait, dans le cas du poste Bélanger, il n'y aura pas aucun phytocide parce que comme j'expliquais hier, il y a vraiment des résidences à proximité. Donc, c'est l'arrachage, tout simplement. Puis en ce qui a trait à la ligne Bélanger, bien, il n'y a pas d'entretien à faire, parce que les résidants occupent l'emprise.

LA PRÉSIDENTE :

2525 Très bien. Je vous remercie.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2530 Monsieur Côté, est-ce que vous avez... vous avez déjà une carte des propriétés, n'est-ce pas? Est-ce que c'est possible de l'insérer au...

M. GUY CÔTÉ :

2535 Bien, ce qu'on pourrait vous projeter, c'est la carte d'inventaire. Monsieur le commissaire, ça, c'est la première option. Peux-tu montrer la deuxième? Puis on verra laquelle vous préférez. Ça, on pourrait zoomer, si vous voulez. Ça, c'est l'autre option.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2540 Ni une ni l'autre. De toute façon, est-ce que c'est possible d'indiquer les pylônes sur celle-là?

M. GUY CÔTÉ :

2545 Oui. Bien, on pourrait revenir à la première option.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2550 O.K. Avec les pylônes dessus. Donc, à ce moment-là, c'est plus facile d'identifier peut-être le nombre de résidences qui seraient affectées.

M. GUY CÔTÉ :

Affectées par la construction?

2555

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Par la construction et le démantèlement. Parce que ce n'est pas toutes les propriétés qui vont l'être, n'est-ce pas?

2560

M. GUY CÔTÉ :

Bien, ce qu'il faut se rappeler, c'est que les pylônes futurs seront localisés exactement au même endroit que les anciens pylônes. L'étude par où on va passer, par où on va rentrer, comme le mentionnait monsieur Royer, n'a pas encore été complétée. Mais on pourrait assumer que c'est les pylônes 11 et 13 qu'on a des problématiques pour accéder.

2565

Donc, les impacts sur la propriété privée, dans le cadre des travaux de construction, seront liés à ces deux pylônes-là. Dans tous les autres cas, on aura des accès publics aux pylônes. C'est les deux pylônes où on devra probablement passer sur des terrains pour se rendre aux pylônes. Dans tous les autres cas, on peut passer un chemin, un stationnement.

2570

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait. Merci, Monsieur Côté. Il y a une partie du poste Bélanger qui va être démantelé et puis vous estimez à environ 4,4 M\$ le coût du démantèlement du poste Bélanger à 120-12 kV.

2575

La section à 12 kV est-ce qu'elle va être débranchée au complet?

2580

M. GUY CÔTÉ :

Monsieur le commissaire, la section à 12 kV sera débranchée au complet, oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2585

O.K. C'est beau. Est-ce qu'on peut qualifier de retombées directes les coûts associés au 4,4 M\$?

2590 **M. GUY CÔTÉ :**

Les retombées directes, il y a des coûts de main-d'œuvre, il y a des coûts d'ingénierie, parce qu'il y a des plans de démantèlement qui sont faits, donc main-d'œuvre, ingénierie, on est en coût direct. En grande partie, oui, Monsieur le commissaire.

2595 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que c'est réalisé, est-ce que les travaux sont réalisés strictement par les employés d'Hydro-Québec ou encore le démantèlement est donné à contrat?

2600 **M. GUY CÔTÉ :**

Dans ce genre de travaux-là d'envergure, Hydro-Québec n'a pas les ressources à l'interne. C'est des contrats qui sont donnés à des entreprises.

2605 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Puis à combien estimez-vous le coût du démantèlement d'une des lignes à 120 kV sur près de quatre kilomètres?

2610 **M. GUY CÔTÉ :**

Il va falloir que je vous revienne là-dessus, Monsieur le commissaire, on n'a pas le coût précis.

2615 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

C'est beau.

2620 **LA PRÉSIDENTE :**

La question est pour l'Arrondissement. Dans le contexte du programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec, est-ce qu'il y a eu des organismes qui se sont portés intéressés ou que vous avez en tête pour profiter du montant qui va être disponible?

2625 **M. MARIO DUCHESNE :**

Il y a des discussions avec notre directeur, monsieur Rainville, mais je pense que ça n'a pas encore été déterminé.

2630

LA PRÉSIDENTE :

De quelle façon vous pensez procéder?

2635

M. MARIO DUCHESNE :

Je n'ai pas de réponse actuellement, il faudrait que je pose la question à mon directeur.

2640

LA PRÉSIDENTE :

O.K. S'il vous plaît, vous pouvez nous revenir avec la réponse?

2645

M. MARIO DUCHESNE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2650

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va passer maintenant à des questions sur le poste Bout-de-l'Île.

2655

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Pour le poste du Bout-de-l'Île, il va y avoir trois lignes à 120 kV qui vont être démantelées. Est-ce que ces lignes-là, pourriez-vous préciser si ces lignes-là qui vont être démantelées c'est en raison de la future ligne à 315 kV qui va être requise pour le poste Bourassa?

2660

M. GUY CÔTÉ :

Oui, Monsieur le commissaire. Effectivement, c'est la nouvelle ligne à 315 kV qui va alimenter Charland, Montréal-Est, Bélanger.

2665

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K. Donc, autrement dit, les trois lignes à 120 kV sont démantelées pour être remplacées par une nouvelle à 315 kV.

2670 **M. GUY CÔTÉ :**

Tout à fait.

2675 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

L'emprise de chacune de ces lignes, parce qu'il y en a plusieurs, suite au démantèlement, est-ce que l'emprise pourra être réduite et végétalisée?

2680 **M. GUY CÔTÉ :**

À l'heure actuelle, les études de planification ne sont pas complétées et l'emprise va demeurer telle quelle avec la servitude existante. Et les lignes seront démantelées seulement sur un certain tronçon.

2685 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2690 Hydro-Québec prévoit reboiser une portion de l'emprise, donc 1,76 hectare au sud de l'autoroute 40, après le démantèlement d'un tronçon d'une ligne à 735 kV – donc, c'est le circuit 7009 – et prévoit également la mise en place d'un sentier multifonctionnel. Peut-être que si vous pouviez mettre dans le document qui a été déposé, qui se trouve à être chez nous, le DA.3, la carte 4.4B? Ça veut dire le document DA.3 et le titre du document s'il vous plaît, Monsieur Carvalho?

2695 Bon. C'est l'Énoncé d'envergure, aménagement faunique et floristique d'emprise électrique. Dans ce document-là, la carte 4.4B

M. GUY CÔTÉ :

C'est la bonne carte, Monsieur le commissaire?

2700 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2705 Oui, c'est la bonne carte. Maintenant, est-ce que vous pourriez préciser puis cartographier sur le tracé, la ligne après le démantèlement proposé? Est-ce qu'il va y avoir un nouveau tracé? Est-ce qu'il va y avoir du déboisement qui va être requis pour un nouveau tracé? Parce que si vous la démantelez, il faut qu'elle soit quand même raccordée quelque part cette ligne-là, non?

M. GUY CÔTÉ :

2710 Oui, tout à fait, mais là, j'aurais besoin d'un autre visuel, Monsieur le commissaire, pour vous montrer.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2715 O.K.

M. GUY CÔTÉ :

2720 Donc, Monsieur le commissaire, pour répondre à votre question, ce projet-là de démantèlement de ce tronçon-là n'est pas encore en route, n'est même pas encore en phase d'avant-projet. Donc, les études sont très, très sommaires.

2725 Ce qu'on peut vous dire ce soir c'est que cette ligne-là traverserait l'autoroute 40, ici. Il y aurait un premier pylône qui serait réinstallé ici, donc nécessiterait potentiellement un petit peu de déboisement sur ce terrain-là. Il y aurait un second pylône au coin du poste, ici, un troisième pylône ici, pour finalement entrer dans le poste à cette hauteur-là, ici.

C'est ce qu'on peut vous dire à l'heure actuelle des études.

2730 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc, ça veut dire un déboisement à peu près à trois endroits, si je comprends bien?

M. GUY CÔTÉ :

2735 À un endroit, ici.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2740 À seulement qu'un endroit?

M. GUY CÔTÉ :

2745 Ici, vous voyez, c'est des terrains qui appartiennent à Hydro-Québec, mais c'est un centre de traitement des huiles qui sera appelé à déménager. Donc, ce centre de traitement des huiles là va déménager, donc on va placer le pylône à l'intérieur du poste, le deuxième pylône à l'intérieur du poste et le troisième pylône à l'intérieur du poste. Donc, il n'est pas prévu déboiser ici.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

C'est beau. Merci, Monsieur Côté.

LA PRÉSIDENTE :

À la Ville de Montréal, le poste est situé dans l'écoterritoire la trame verte de l'Est, et le plan concept de l'écoterritoire, il y a des objectifs qui sont émis dans le plan concept préparé par le comité technique. Est-ce que vous pourriez nous expliquer si et comment le projet répond aux objectifs? Il y a deux secteurs d'intérêt écologique, entre autres les secteurs 11 et 12 qui sont identifiés dans le plan concept, qui touchent, en fait, le projet dans ces deux secteurs-là.

Alors, est-ce que ça répond? Je ne sais pas si vous avez un visuel?

M. DANIEL HODDER :

Oui, oui, quand vous dites secteurs 11 et 12, je pense que ce serait bien qu'on se réfère à la même carte pour qu'on se comprenne. Donc, vous parlez d'une carte qui est dans le plan concept?

LA PRÉSIDENTE :

C'est exact.

M. DANIEL HODDER :

Est-ce que vous avez le numéro de cette carte?

LA PRÉSIDENTE :

Je crois que c'est la figure 3.

M. DANIEL HODDER :

Bon, parfait. On est à la même page. Je pense qu'on est capable d'afficher aussi, je ne sais pas si c'est possible d'afficher cette carte? Peut-être que je pourrais commencer par expliquer brièvement c'est quoi un écoterritoire, c'est quoi un plan concept.

En 2004, la Ville de Montréal a adopté une politique de protection des milieux naturels où il est question d'intégrer dans la ville davantage de nature. Et pour ce faire, on a identifié 10

2790 écoterritoires, c'est-à-dire des zones d'étude où on veut mettre davantage l'accent, parmi nos objectifs de planification, sur l'intégration d'espaces naturels.

2795 Et l'écoterritoire de la trame verte de l'Est est l'un de ces 10 écoterritoires-là. Le site du Bout-de-l'Île se trouve donc dans l'écoterritoire de la trame verte de l'Est et a été identifié... et à l'intérieur de cet écoterritoire-là, on procède à des plans, des plans de mise en valeur qu'on appelle des plans concept où on cherche, à partir d'un processus de consultation avec l'ensemble des intervenants, et notamment la population, à établir les grandes lignes de ce qu'on veut faire avec l'écoterritoire.

2800 Donc, on a le plan concept de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est. Et là-dedans, des grands objectifs sont de protéger des noyaux importants, de consolider des noyaux importants de milieux naturels, et de faire davantage de liens entre le nord et le sud de l'Arrondissement par des voies récréatives.

2805 Au passage, au moment des inventaires de situations, le diagnostic, on a identifié l'ensemble des bois qui pourraient être des composantes de ce projet écologique. Et parmi ces bois-là, il y a un bois ou une surface qui est en fait un milieu humide d'intérêt écologique qui a été identifié, qui se trouve à être la propriété qui va servir, qui est proposée par Hydro-Québec pour construire le poste Bout-de-l'Île.

2810 C'est une propriété donc municipale, et donc, c'est dans ce contexte-là qu'on a discuté avec Hydro-Québec, essayer de voir qu'est-ce qu'on pourrait faire comme compensation, et on a... donc oui, le territoire où est situé le projet Bout-de-l'Île, c'est le numéro 12, identifié comme une des sections 12, qui a une certaine valeur écologique, mais n'est pas un élément névralgique du plan concept de l'écoterritoire qui lui, peut-être vu, le plan concept, à la figure 7 de ce même document.
2815 Vous pourrez voir le plan concept dans son ensemble, donc à la page 29 du document.

2820 Donc, vous voyez ici, ça, c'est vraiment le projet d'écoterritoire. On veut donc consolider des espaces verts au nord et au sud de la 40. Et l'espace qui est prévu, qu'on appelle poste Bout-de-l'Île, n'est pas compris dans les grandes zones, les grandes priorités pour cet écoterritoire.

Donc, oui ça a un intérêt, mais ce n'est pas un élément névralgique dans la mise en valeur de cet écoterritoire-là. Madame la présidente, je ne sais pas si ça répond à la question?

LA PRÉSIDENTE :

2825 Oui. Ça répond bien à la question. Donc, ce qu'on comprend de ça, c'est que le projet, malgré qu'il est situé dans l'écoterritoire, s'insère dans les objectifs de l'écoterritoire.

M. DANIEL HODDER :

2830

Ne contrevient pas à la réalisation des objectifs de l'écoterritoire, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2835

Oui, effectivement. Très bien, merci beaucoup.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2840

Monsieur Côté, lors de la construction d'un nouveau bâtiment, que ça soit le poste du Bout-de-l'Île, que ça soit le poste Bélanger ou encore les deux postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur, est-ce que vous allez retenir les critères de construction conduisant finalement à une certification environnementale telle que pourrait l'être LEED, mais aussi ça peut-être encore un autre type de certification environnementale?

2845

M. GUY CÔTÉ :

Non. Les bâtiments n'auront pas une telle certification.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2850

Et pour quelle raison?

M. GUY CÔTÉ :

2855

Bien, Hydro-Québec, on applique des critères qui sont déjà, juste en termes d'isolation, supérieurs aux critères de la construction en général. Puis ce n'est pas un critère qui est appliqué à Hydro-Québec pour l'instant.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2860

Est-ce que ça ne serait pas intéressant pour Hydro-Québec d'être un leader là-dedans?

M. GUY CÔTÉ :

2865

Il pourrait y avoir certainement un intérêt, mais nos normes de construction, nos normes de construction sont déjà à un bon niveau. Il faudrait voir le delta entre la certification puis les normes de construction actuelles. Là, je ne suis pas certain que l'exercice a déjà été fait.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K. Maintenant, dans votre étude d'impact, les coûts de construction du poste de Bout-de-l'Île et, finalement, le réagencement des lignes avaient été évalués à 355,9 M\$, et dans le résumé donc, qui se trouve à être chez nous le document PR3.5, mais c'est le résumé de votre étude d'impact, ça a été réévalué à 330,1 M\$.

Est-ce que vous pourriez préciser la réévaluation à la baisse du projet?

M. GUY CÔTÉ :

Oui, Monsieur le commissaire, ce qui est arrivé c'est que quand on a déposé les rapports d'études d'impact concernant le renforcement réseau nord-est, il y avait une cinquième installation, qui s'appelait le poste Bourassa, qui était incluse. Pour des raisons d'échéancier, on a dû retirer le poste Bourassa des rapports d'études d'impact renforcement réseau nord-est.

Donc, à Bout-de-l'Île, il était prévu un départ de ligne pour alimenter le poste Bourassa à 315 kV, départ de ligne qui a été retiré, départ de ligne qui valait environ 25 M\$, d'où la différence.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K. À ce moment-là, est-ce que vous pourriez revoir le tableau 2.3, c'est-à-dire dans votre étude d'impact, qui se trouve être le tableau à la page 2-19, donc revoir en fonction aussi de la baisse?

M. GUY CÔTÉ :

Le tableau a été revu et resoumis dans le cadre des résumés à l'étude d'impact.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et on peut le retrouver dans lequel des résumés?

M. GUY CÔTÉ :

Le résumé du poste Bout-de-l'Île.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K.

2910 **M. GUY CÔTÉ :**

Donc, le tableau est à jour dans le résumé.

2915 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Il n'est pas là-dedans qu'on me dit.

M. GUY CÔTÉ :

2920 Vous parlez du tableau des retombées économiques?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui. Ah, c'est dans les retombées économiques directes, effectivement.

2925 **M. GUY CÔTÉ :**

O.K. C'est dans le tableau des retombées économiques. Oui, effectivement, ce tableau-là n'est pas dans le résumé de l'étude d'impact.

2930 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc, si c'est possible de l'avoir, et vous nous le ferez parvenir à madame Boutin en quatre exemplaires et une petite copie sur CD.

2935 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire.

2940 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a eu une demande de servitude de conservation. Hydro-Québec a offert 20 ans, je crois, et, bon, on a parlé de 25. Est-ce que c'est quelque chose qui est, pour vous, le maximum ou est-ce que c'est encore en négociation? J'aimerais en connaître le statut.

2945 **M. GUY CÔTÉ :**

Le statut, Madame la présidente, c'est que l'entente de compensation a été négociée. Initialement, effectivement, on parlait de 20 ans, mais pour que les terrains soient versés dans un répertoire des milieux naturels protégés, ça doit être un minimum de 25 ans.

2950

Donc, on a eu des demandes de notre partenaire pour hausser à 25 ans, la durée. Ce qui a été fait. Là, maintenant, l'entente a été approuvée à l'interne d'Hydro-Québec jusqu'au plus haut niveau. C'est la même chose chez nos partenaires, d'après ce que j'en comprends. Donc, il n'y a plus de négociation à ce sujet-là.

2955

LA PRÉSIDENTE :

Bien, du côté de la Ville de Montréal, est-ce que c'est satisfaisant?

2960

M. DANIEL HODDER :

La demande que la servitude qui soit concédée soit sur 25 ans, en fait est basée sur un critère de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui mentionne que toute propriété privée, pour être reconnue comme réserve naturelle, doit avoir une protection qui est soit perpétuelle ou accordée pour un terme qui ne pourrait pas être inférieur à 25 ans.

2965

Donc, ça a été la base. Donc, ça devient un minimum pour pouvoir rendre éligible cette propriété-là, comme disait monsieur Côté, à une inscription au répertoire des espaces protégés à Montréal.

2970

Maintenant, est-ce qu'on aurait souhaité plus? Peut-être, mais c'est ce qui a été négocié dans le cadre de... en fait, il faut dire qu'il y a une première étape de cette négociation qui est achevée. C'est-à-dire qu'il y a une entente, il y a une lettre, une entente de principe d'Hydro-Québec à l'effet qu'ils s'engagent à respecter les conditions qui sont énoncées dans leur rapport.

2975

Sur cette base-là, la Ville a procédé à l'exclusion de l'écoterritoire de la propriété. Cette décision-là a été entérinée par le conseil d'agglomération et la lettre d'engagement d'Hydro-Québec a été fournie en appui à cette décision-là.

2980

Il reste maintenant au ministre des Affaires municipales à entériner cette exclusion-là. Parce que l'exclusion de l'écoterritoire signifie, en fait, une modification du décret d'agglomération.

2985

C'est un peu compliqué légalement, mais on comprend qu'on est à une première étape. La deuxième étape viendra ensuite sur la vente de la propriété comme telle. On me dit que, par exemple, le prix de vente n'a pas été encore abordé, il n'y a pas d'accord sur le prix de vente. Les évaluations n'ont pas été faites et la discussion n'a pas commencé à ce niveau-là.

2990

Donc, il y a un engagement qui semble important déjà, mais les négociations ne sont pas terminées par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lafond?

2995 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3000 Monsieur Côté, quelle est la raison qui fait que vous allez avec une servitude de conservation minimale? Ne serait-il pas possible pour Hydro-Québec d'y aller à perpétuité ou encore de remettre à un organisme qui travaille strictement dans la conservation et la protection de ces milieux naturels, est-ce que vous n'auriez pas pu donner ces boisés à cet organisme-là? Ou, encore, pourquoi vous n'avez pas demandé, vous n'avez pas offert, finalement, à la Ville de Montréal une servitude à perpétuité?

3005 **M. GUY CÔTÉ :**

3010 Monsieur le commissaire, effectivement, pour Hydro-Québec, Hydro-Québec n'a pas comme désir de devenir un gestionnaire de milieux naturels protégés. Alors, on a discuté avec nos partenaires de l'éventualité de céder ces terrains-là pour une somme symbolique. On a aussi regardé les possibilités de céder ces terrains-là à un organisme, mais la volonté était qu'Hydro-Québec en reste propriétaire.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3015 Et la volonté de qui exactement?

M. GUY CÔTÉ :

3020 Bien, la volonté des partenaires avec qui ont parlé pour négocier ce plan de compensation là. Je fais référence surtout à la Ville de Montréal et à l'Arrondissement.

3025 Donc, ce que nous on a mentionné, c'est qu'on y allait pour un 25 ans, de façon à pouvoir inscrire ces terrains-là au répertoire, mais que cette entente-là, à échéance, pouvait être renouvelable, mais pour Hydro-Québec, si à l'échéance, les partenaires voulaient acquérir ces terrains-là, Hydro-Québec serait sûrement disposée à regarder cette éventualité-là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3030 Parfait. Je vais aller voir du côté de la Ville de Montréal et après ça de l'Arrondissement. Monsieur Hodder, quelles sont les raisons qui font que la Ville de Montréal a refusé d'acquérir les boisés pour une somme minimale?

M. DANIEL HODDER :

3035 En fait, vous comprendrez que d'être propriétaire de terrains qui ne deviendront pas des
parcs ajoute au fardeau financier de la Ville, en termes de gestionnaire de ces espaces-là. Et c'est
sûr qu'on va plus difficilement devenir propriétaire de terrains qui sont offerts en compensation
pour un projet d'Hydro-Québec, et donc, d'assumer les charges annuelles qui sont associées au
maintien de ces propriétés-là, à la sécurité publique, et cetera.

3040 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3045 Mais est-ce qu'il y a eu des discussions entre la Ville de Montréal et des organismes à
vocation de protection de tels milieux? Je pense, par exemple, ça peut être Canards Illimités, mais
comme ça peut être d'autres organismes aussi qui s'occupent strictement de... et qui ont une
préoccupation à la conservation et à la protection de milieux naturels?

M. DANIEL HODDER :

3050 Je ne suis pas familier avec les détails de ces discussions-là. Je ne sais pas si Pierre
Legendre, qui est au bureau du plan, qui a été plus intimement impliqué dans ces discussions-là,
pourrait répondre à cette question-là.

M. PIERRE LEGENDRE :

3055 Monsieur le commissaire, Madame la présidente, concernant la question de la propriété des
terrains offerts par Hydro-Québec dans le cadre de notre plan de compensation, il est bien évident
pour nous qu'il y a un avantage à ce qu'Hydro-Québec demeure propriétaire de ces terrains-là,
dans la mesure où il va continuer à en assumer la responsabilité comme le mentionnait monsieur
Hodder. Et on comprendra aussi que ce sont des terrains qui génèrent un revenu fiscal pour la
3060 Ville. Donc, c'est des terrains qui font l'objet de taxes annuelles.

3065 Alors, pour nous, Ville de Montréal, il serait intéressant de faire en sorte que ces terrains-là
puissent continuer à générer des revenus et en les inscrivant dans un répertoire pour en assurer
une vocation, une conservation, suivant un minimum de 25 ans, on considère qu'on gagne aux
deux niveaux.

3070 Maintenant, il n'y a pas, comme tel, eu d'approche auprès d'un organisme à but non lucratif
du genre Canards Illimités ou Conservation de la nature pour qu'eux deviennent propriétaires de
ces terrains-là.

On considère, nous, que le fait qu'Hydro-Québec reste propriétaire, continue à en payer les taxes, continue à en être responsable et nous donne une servitude de conservation qu'on va inscrire au titre de propriété, bien, on est tout à fait confortable avec cette situation.

3075 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et les taxes ça représente combien par année?

3080 **M. PIERRE LEGENDRE :**

Je m'attendais peut-être à avoir cette question-là, je n'ai pas la réponse. On pourrait peut-être la prendre en note et vous revenir sur le montant que génère annuellement ces...

3085 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3090 Parce que finalement, si c'est 2 000 \$ par année, est-ce que ça vaut la peine de ne pas offrir ces boisés à, comme je le disais tantôt, à des organismes comme Conservation de la nature ou encore Canards Illimités? 2 000 \$ par année sur un budget, je ne sais pas, moi, de combien de la Ville de Montréal, c'est plusieurs... bien, je pense que ça dépasse le million, si je ne me trompe pas?

M. PIERRE LEGENDRE :

3095 Écoutez, on pourra vérifier le montant. Je pense que c'est peut-être plus que 2 000 \$, mais je ne voudrais pas m'avancer. Et par ailleurs...

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3100 Vous me donnerez le budget de la Ville de Montréal également.

M. PIERRE LEGENDRE :

3105 Oui, d'accord. Mais les taxes, c'est sûr que c'est un élément parmi d'autres. Mais le fait qu'Hydro-Québec reste responsable de ces terrains-là, pour nous, c'est intéressant aussi de le voir comme étant une façon, pour Hydro-Québec, de garder donc sa responsabilité.

3110 On l'expliquait dans le plan concept, les abords de l'autoroute 40, dans le plan concept de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, les abords de l'autoroute 40, on veut qu'il y ait là une vitrine verte qu'on appelle. Donc, un espace qui va permettre d'améliorer la qualité visuelle des gens qui circulent dans le secteur.

3115 Et pour Hydro-Québec, d'avoir des espaces qui lui appartiennent, qui sont des espaces boisés, verdis, pourquoi pas, dans le fond? C'est devant chez eux, ça fait partie donc de leur devanture. Alors, pourquoi on aurait envisagé qu'ils s'en départissent s'ils peuvent très bien continuer à en assumer la responsabilité et à payer des taxes qui ne sont peut-être pas tellement élevées, mais qui sont quand même un ajout aux recettes municipales.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3120 D'accord, parfait. Oui, Monsieur Hodder?

M. DANIEL HODDER :

3125 Je pourrais rajouter deux points. C'est que si on a un organisme sans but lucratif, elle aurait aussi à assumer des coûts de gestion et elle va se retourner de bord et dire, bien, qui va payer ça.

3130 Et l'autre point, je pense que pour renchérir un peu sur ce que monsieur Legendre disait, c'est que la politique de la Ville c'est de dire, ce n'est pas parce que c'est protégé que ça devient nécessairement une propriété municipale.

3135 On pense que la responsabilité de la protection, la responsabilité de la biodiversité est celle de tous les propriétaires et pas seulement le domaine de la Ville. C'est sûr que quand on a des objectifs d'accessibilité publique, on veut faire des activités récréatives, là, il est justifié qu'on soit propriétaire. Mais quand il s'agit de préserver la biodiversité, on n'est pas convaincu que les propriétaires, les compagnies, les grandes corporations, les institutions ne peuvent pas jouer un rôle sur leur propre propriété. Ça fait que c'est un petit peu une question de philosophie, aussi, comme en témoigne Pierre.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3140 Merci, Monsieur Hodder. Je vais continuer avec Hydro-Québec. Au niveau du programme de mise en valeur, est-ce que les municipalités ont des délais à respecter pour se prévaloir du programme?

3145 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, il y a des délais à respecter. Nous, les fermetures de projets sont 18 mois après la mise en service. Donc, au maximum, ça peut aller 18 mois après la mise en service, maximum.

3150 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

D'accord, merci, Monsieur Côté.

3155 Maintenant, je vais peut-être revenir un petit peu sur toute la question de la conservation et de la protection, je vais aller voir au niveau des deux ministères, le MDDEP et après ça, le MRNF.

Qu'est-ce que vous pensez de la servitude de conservation de 25 ans qui va être offerte par Hydro-Québec? Est-ce que c'est suffisant?

3160 **M. DENIS TALBOT :**

Oui, je vais demander à madame Linda Saint-Michel de répondre à la question.

Mme LINDA SAINT-MICHEL :

3165 Cet aspect-là a été étudié, Monsieur le commissaire, lors de la recevabilité où chacun des ministères ou organismes avaient à discuter du projet. L'aspect de perpétuité ou d'un terme de 25 ans ou de 40 ans a été discuté plus avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. C'est plus, je dirais, de leur préoccupation.

3170 Alors, peut-être que ma collègue pourrait répondre.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3175 Merci, Madame Saint-Michel. Madame Lescop-Sinclair.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3180 Bonsoir, Monsieur le commissaire. En fait, c'est ça, nous, ça ne nous satisfaisait pas 25 ans en termes de servitude, parce qu'on disait qu'il faut que la servitude soit aussi longue que la durée de vie estimée du projet, pour bien compenser les impacts. Donc, au moins 40 ans et plus. Donc, à ce moment-là, ça serait une véritable compensation.

3185 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc, j'imagine que lors de l'analyse environnementale, vous allez encore faire part de cette préoccupation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3190 Tout à fait.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3195 Parfait. Je vous remercie, Madame Lescop-Sinclair. Je vais aller du côté de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Est-ce que des discussions ont déjà été engagées à savoir à quoi serviraient les argents du programme de maîtrise, le programme de mise en valeur?

M. SABIN TREMBLAY :

3200 Oui. Je voudrais seulement revenir un peu à l'arrière, par rapport aux compensations puis aux boisés qu'on a parlé tantôt, un peu pour éclaircir la position de l'Arrondissement.

3205 Donc, l'Arrondissement, dans le plan concept qu'il avait travaillé avec tout le monde, on voulait un verdissement du tronçon de l'autoroute 40, mais en plus, Hydro va replanter, en 2017, le côté sud. On va redonner une qualité de vie aux résidants, présentement, qui sont à côté d'une ligne de transmission, à côté d'une autoroute. Donc, le côté sud c'est vraiment aussi pour revaloriser.

3210 Il y a aussi dans les compensations un lien multifonctionnel, vélo, cyclable, dans le corridor F qu'on trouve dans le plan concept, qui est, dans les discussions, un lien qu'on va établir du fleuve St-Laurent jusqu'à la rivière des Prairies, dans le corridor qu'Hydro-Québec est propriétaire.

3215 Puis Hydro-Québec, aussi, sous ses lignes de transmission, c'est sûr qu'il ne veut pas vendre ces terrains-là, parce qu'il a ses pylônes là. Donc, on comprend qu'il y ait, bon, une servitude de 25 ans, qui assure quand même une pérennité du corridor vert qu'on veut avoir et des liens pour faire en sorte que la population profite de cet immense corridor. Puis, bon, il est vert, aménagé dans la partie nord, il est aménagé dans la partie sud, mais jusqu'au fleuve St-Laurent, puis il reste quand même vert puis on entend l'améliorer.

3220 Pour ce qui concerne la compensation, l'Arrondissement a beaucoup de projets. On est en train de faire un plan des rives, on a des projets qui se bousculent, présentement, des projets, mais je ne peux pas vous identifier, pour l'instant, lesquels, mais ces argents-là vont être facilement dépensés.

3225 Il y a beaucoup de travail, on a beaucoup de rives. On a toutes les rives de la rivière des Prairies, toutes les rives du fleuve. Il y a eu beaucoup de remblai, il y a eu beaucoup d'affaires tout croches... on a beaucoup de travail.

3230 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc, ça va être probablement de la réhabilitation de milieux qui ont été dégradés dans le temps par les remblaiements, par toutes sortes de choses?

3235 **M. SABIN TREMBLAY :**

Oui. Effectivement.

3240 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait, merci. Est-ce que, Hydro-Québec, est-ce que vous avez une présentation sur le plan de compensation que vous offrez à la Ville de Montréal? Est-ce que vous pourriez nous faire cette présentation, Monsieur Côté?

3245 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire, on pourrait vous présenter ça. Ça ne sera pas moi qui la ferai, ça serait monsieur Stéphane Lapointe. Donc, Stéphane, si tu voulais bien t'avancer.

3250 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et si vous avez des acétates, enfin, pas des acétates, mais des figures... acétates, ça fait vieux un peu.

3255 **M. GUY CÔTÉ :**

Donc, monsieur Lapointe est biologiste, il travaille en environnement à Hydro-Québec.

3260 **M. STÉPHANE LAPOINTE :**

Bonsoir, Monsieur le commissaire.

3265 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bonsoir!

M. STÉPHANE LAPOINTE :

3270 Bonsoir, Madame la présidente. Oui, peut-être commencer par quel est le milieu dont on parle. On a ici une cartographie du milieu Armant-Chaput qui est en orange. Donc, ça, c'est le milieu aménagé par la Ville pour une compensation qui fait 0,5 hectare.

3275 Il y a le marécage autour de ce milieu aménagé là qui fait environ 2,2 et c'est un élément de la trame verte, comme ont mentionné les gens de la Ville.

3280 Ce milieu-là, le milieu humide est un peu dans une zone industrielle. Il est enclavé par le métro qu'on a au nord. Notre poste, à notre droite, et d'autres rues, une rue à la gauche et au sud, le dépôt à neige. C'est un milieu humide où on n'a pas vu d'espèces à statut et c'est un milieu humide qui n'a pas de lien hydrique. Donc, c'est une situation 2, selon les critères du ministère de l'Environnement. Donc, c'est un milieu qui est plus alimenté par soit les eaux de pluie ou peut-être des eaux souterraines.

3285 Les éléments du plan de compensation, on a dit, dans la présentation initiale de monsieur Guy Côté, que ça allait être compensé par des boisés, par les aménagements dans l'emprise et par la renaturalisation de l'emprise sud. Ça, c'est le cœur du plan de compensation.

3290 Le premier qui a été mentionné, c'est ce qui est mentionné dans le rapport d'étude d'impact, c'est la protection par une servitude de boisé, 6,6 hectares. Dans l'étude d'impact, on parlait de 5,8, mais en discutant avec la Ville, on a trouvé d'autres superficies. Ils étaient intéressés à des nouveaux terrains, on les a rajoutés. Ça fait environ 5,6 qui seraient mis en servitude de conservation. Donc, presque un hectare de plus qui avait été initialement proposé.

3295 L'autre élément, bien, ça c'est ce qu'on a présenté, si vous voulez, dans le rapport d'étude d'impact, mais on était conscient que le milieu était un aménagement qui avait peut-être été déjà réalisé dans le terme d'une compensation, qui faisait partie de la trame verte.

3300 Ça fait que c'est là qu'on s'est assis avec la Ville et on a discuté d'une bonification à ce plan de conservation là. Et ce sont les deux autres éléments du plan, des aménagements floristiques et fauniques sur environ 12 hectares; la renaturalisation de l'emprise sud dont parlait monsieur Sabin Tremblay, et le versement de toutes ces superficies au répertoire des milieux naturels protégés de la Ville de Montréal.

3305 On en a déjà un peu localisé, mettons au centre, vous avez le poste d'Hydro-Québec juste ici. Les boisés sont principalement ici, il y en a quelques-uns en dessous. Les aménagements seraient faits dans l'emprise, les 12 hectares, dans l'emprise qui est au nord du poste. Et la renaturalisation de l'emprise sud, ça serait ce qu'il y a ici.

3310 Je peux peut-être revenir sur les éléments de la trame verte. Les gens de la Ville parlaient des éléments de la trame verte qui avaient été incorporés ou du moins qui ont inspiré le plan concept.

3315 Ces boisés-là qui sont ici, on arrive sur la 40, c'est une des principales entrées de la Ville; de conserver les boisés, ça fait un écran visuel, ça fait de la végétation. Donc, pour la Ville, c'était quelque chose de prioritaire qu'ils avaient identifié dans la trame verte.

3320 Le deuxième élément que je pourrais souligner, c'est il y a un marécage qui va être protégé, ici. Il y a un projet domiciliaire dans l'espace, mais la Ville a acquis ce terrain ici, va protéger le marécage, et ils ont un autre... il y a un golf et un boisé qui est là. Bien, de faire des aménagements dans l'emprise, ça va permettre comme un corridor faunique entre les deux. Ça, aussi, c'est un élément qui intéressait la Ville.

3325 Et, dernier point, c'est celui-là que monsieur Sabin Tremblay parlait, c'est d'avoir un lien cyclable qui permettrait de rejoindre le nord au sud, en passant par l'emprise qu'il y a là, celle-là ici, et dans l'emprise sud. Donc, de connecter la rive-nord à la rive-sud.

3330 Évidemment, je pense que c'est assez clair, là, tous ces éléments-là ont été discutés avec la Ville. On a fait plusieurs réunions, il y a eu une dizaine de réunions environ où on a discuté de tous ces éléments-là. On a établi sur quoi on voulait travailler. On avait regardé d'autres possibilités d'aménagement.

3335 Premièrement, on voulait faire des aménagements qui étaient des aménagements de milieux humides, mais dans l'aire d'étude, le potentiel était faible. Donc, c'est là qu'on s'est concentré sur les éléments de la trame verte puis on en est venu à ce plan-là avec la Ville.

3340 Donc, le premier élément du plan de compensation, on en a amplement parlé, c'est la protection des boisés qu'il y a autour du poste. Ce sont des érablières à caryer d'âge à peu près intermédiaire. Il y a la présence de certaines espèces à statut, il y en a trois. Il y a l'érable noir, il y a la dentaire – excusez-moi, je vais regarder mes notes – laciniée et le staphylier à trois folioles qui sont présents. Donc, ça serait trois espèces à statut qui seraient protégées. Elles seraient protégées, on l'a mentionné, par une servitude de protection pendant 25 ans et déposée au registre foncier.

3345 La suivante, bien, c'est l'autre élément du plan ou de la bonification au plan de compensation, c'est les 12, environ 12 hectares d'aménagement qu'on pourrait faire dans l'emprise nord. C'est des aménagements qui seraient faits pour augmenter la biodiversité, mais qui seraient faits également en respectant les contraintes d'exploitation d'Hydro-Québec. Dans l'emprise qui est ici, il y a déjà deux lignes qui sont présentes; une à 315 et une autre à 735 et il y a de l'espace pour une troisième ligne.

3350 Donc, ces lignes-là imposent certaines contraintes aux aménagements qu'on doit réaliser. Évidemment, il ne peut pas y avoir de la végétation, on ne peut pas planter des arbres dans l'emprise, donc on ne peut pas avoir des arbres qui sont plus hauts que 2,5 mètres. On doit laisser certains espaces autour des pylônes au cas où qu'il y aurait des travaux d'entretien.

3355 On doit maintenir le chemin d'accès. Donc, ça, ça a également orienté les aménagements. Et ce que je vous dirais, ce qu'on voit sur la carte actuellement, ce sont les aménagements floristiques. En vert, ça serait des prairies autres. Donc, il y aurait desensemencements qui seraient faits dans le bas, principalement dans le bas de l'emprise. Actuellement, c'est une pelouse avec très peu d'intérêt faunique. On ferait desensemencements de graminées qui auraient environ une hauteur d'un mètre.

3360 En rose, ça serait également desensemencements qui seraient faits, mais une prairie un petit peu plus basse. En jaune, le jaune que vous voyez sur... vous en voyez des îlots ici en bas, et là, et un autre, ça, c'est ce qu'on appelle des zones florifères. On essayait de trouver des mélanges qui permettraient d'avoir des fleurs et qui pourraient intéresser les insectes, particulièrement les papillons.

3370 On aurait également des arbustes qui seraient plantés dans les espèces de trames hachurées rouges. On ferait environ une plantation de... il y a 20 espèces qui seraient choisies et implantées et le nombre, on a le nombre précis dans l'Énoncé d'envergure, mais de mémoire c'est 13 000 arbustes qui seraient plantés dans l'emprise, ça fait que c'est quand même assez considérable.

3375 Et l'autre aménagement qu'on ferait, c'est une plantation d'arbres à la limite de l'emprise. Étant à la limite, bien, là, il n'y a pas de contrainte avec l'exploitation, et les emplacements ont été discutés avec la Ville de Montréal pour qu'elle puisse permettre... Ils ont déjà quelques arbres qui ont été plantés, on a essayé d'en rajouter dans les trous pour faire un écran visuel à l'usine d'épuration pour dans le cas où il y aurait un lien multifonctionnel, comme la balade serait plus intéressante pour les gens.

3380 Suivant – il y aurait également des aménagements fauniques qui seraient faits. Les aménagements ce sont principalement des aménagements... on s'est beaucoup inspiré de ce que fait le ministère pour ce type d'aménagement-là. Il y aurait une installation de roches plates. Des roches plates c'est des endroits où les reptiles peuvent se reposer ou se faire chauffer la couenne durant les périodes un petit peu plus froide. C'est en orange – je m'excuse, le plan est petit, mais vous en auriez une ou deux installées dans ce coin-là.

3385 Il y aurait l'installation de chicots au sol, des arbres morts qui seraient installés. Ça permet d'avoir des abris ou fournir la nourriture aux petits mammifères ou à certaines espèces d'oiseaux, les chicots au sol.

3390 Il y a les aménagements de petite faune. Ça, c'est des aménagements qui sont favorisés par le ministère ou proposer par le ministère. C'est de ramasser des tas de branches et de les mettre un peu partout dans l'emprise, et ça fait en sorte que les petits mammifères peuvent se protéger. Ça diminue un peu le risque de prédation.

3395 La même chose, on ferait des amas de pierres. Il y en aurait entre huit et dix. Les amas de pierres, ce sont les petites roches qui sont là. En fait, c'est d'empiler des roches les unes sur les autres puis offrir une espèce de couvert pour les reptiles.

3400 Et on ferait également quatre hibernacles pour les reptiles. Ce sont des choses comme celles-là ici. Il y en a quatre qui sont réparties dans l'emprise. C'est de permettre, durant les périodes hivernales, pour les couleuvres, d'avoir une espèce d'endroit où elles passent l'hiver. Les profondeurs sont d'une ou deux. Ça permet à la couleuvre de ne pas geler. Elles se regroupent dans ça et puis elles peuvent passer l'hiver. C'est pour ça qu'on appelle ça un hibernacle.

3405 Et les deux derniers éléments, c'est des nichoirs seraient installés sur les arbres, à la limite de l'emprise et il pourrait y avoir également une plateforme pour... on vise peut-être un grand duc puis la mettre dans le marécage qu'il y a là, encore là, pour attirer davantage de faune.

3410 Je mentionnerais également que – bien, sur le schéma qui est présent, par contre, on ne le voit pas, mais on l'a dans l'Énoncé d'envergure – les aménagements ont été placés de façon à laisser de l'espace pour un sentier multifonctionnel.

3415 Et dernier point que j'ajouterais. La plupart des aménagements qui sont proposés là concernant les chicots, les abris pour la faune, la terre végétale qui serait utilisée pour l'ensemencement, ce sont tous des matériaux qu'on reprendrait du site Armant-Chaput. Cette espèce de récupération-là, ce sont des éléments que favorise le ministère. Dans leur dernière directive, on en faisait mention. Ça fait que tout ce qui est terre décapée, tout ce qui est arbre, tout ce qui est branche, une bonne partie des aménagements vont être faits à partir du matériel récupéré.

3420 Ici, vous avez, c'est une carte qui est similaire. On voit encore les aménagements, mais on voit également les peuplements qui sont là. Comme ici, on a une prairie de phalaris. On a des îlots de cavaliers, des friches un petit peu plus arborescentes du côté où est-ce qu'il n'y a pas ligne.

3425 Je m'en suis servi, je veux surtout vous montrer que les aménagements qui ont été faits là sont un peu intégrés avec la végétation qui est déjà existante, particulièrement au niveau de la prairie qu'il y a ici. C'est une prairie de phalaris qui a environ 2 à 3 hectares, à peu près la superficie du milieu perdu. On aimerait la bonifier en faisant certains aménagements, soit en plantant des arbustes, en mettant des abris pour la faune ou des roches pour les reptiles, pour la rendre un petit peu plus intéressante.

3430

Et l'autre point qui est intéressant. On a comme deux dépressions dans l'emprise, une là, et une à ce niveau-là ici. On pourrait les réaménager pour faire en sorte que les dépressions soient un petit peu plus profondes et qu'on puisse avoir un petit peu plus d'eau puis de créer quelque chose qui serait similaire à des étangs.

3435

Mais on ne peut pas garantir qu'il va y avoir de l'eau à l'année, particulièrement pour celle qui est dans cette partie-là. Il y a un à deux mètres de remblai qui a été mis de façon illégale là, ça fait en sorte que le sol n'est pas perméable. Il n'y a pas de rétention.

3440

Dans l'aménagement qu'on propose, vous pouvez le voir également dans l'Énoncé d'envergure, il y aurait, au centre, une espèce de membrane imperméable qui permettrait d'augmenter comme la capacité de rétention de l'eau, mais sinon, le travail à faire est vraiment très fort à cause du sol.

3445

Et, également, bien on n'est pas... celui-ci on va le creuser un petit peu plus, mais la nappe phréatique, elle est profonde, en période d'étiage, elle est à un, deux et à certains endroits trois mètres. Donc, là, ça ferait vraiment des excavations qui seraient très profondes. Et à cette profondeur-là, je pense qu'il faudrait mettre un enclos autour de notre étang parce qu'il y aurait un risque pour les jeunes et la santé.

3450

Donc, tous les aménagements que je vous ai présentés seront protégés pendant 25 ans, seront inscrites au répertoire des aires protégées de la Ville.

3455

Et le dernier aménagement, peut-être. Bien, vous l'avez vu tantôt, c'est l'emprise, l'emprise sud, après le démantèlement de la ligne, on la voit en pointillé jaune. Là, on pourrait reboiser ce secteur-là avec des plantations d'arbres. Je pense qu'il y aurait une centaine d'arbres, de mémoire. Le chiffre précis est 91 ou 92. Ce sont des arbres qu'on a choisis, qui sont des arbres qu'on retrouve dans l'érablière à caryer, qui sont similaires aux arbres qui sont là. On veut faire une continuité avec le boisé.

3460

Il y aurait 1 200 arbustes également qui seraient plantés, huit espèces d'arbres. Les arbres, on a mis des arbres à croissance rapide, ici, pour que rapidement un écran s'établisse. Et on a mis également des espèces de conifères pour vraiment que durant l'hiver, bien, l'écran se maintient.

3465

Alors que les arbres qu'on voit plus près du sentier ou plus près des habitants, bien là, c'est plus des espèces nobles. On a mis de l'érable, du caryer et certains hêtres. Et vous voyez en gris, ici, le sentier multifonctionnel dont parlait monsieur Sabin Tremblay, qui pourrait, quand on continue, ici, pourrait rejoindre, dans le bas, pourrait rejoindre la rive-sud. Et ça également va être protégé pendant 25 ans.

3470

Peut-être le dernier acétate, Natacha? C'est toujours intéressant un tableau de chiffres. Je trouve que ça peut être une bonne conclusion.

3475 Au niveau des pertes, ce qu'on a vu, c'est qu'il y avait le marais aménagé Armant-Chaput dont la Ville a réalisé comme aménagement pour l'agrandissement de son dépôt à neige, 0,5 hectare. Le marécage était 2,2. La perte est de 2,7.

3480 Le premier engagement ou la première proposition d'Hydro-Québec c'était la protection des boisés. Dans l'étude d'impact, on parlait de 6,8. On offre aujourd'hui 6. Ce qui est plus grand que le ratio de 1,1 qu'on a vu dans d'autres compensations. À ça se rajoutent les aménagements dont on a parlé. Donc, environ 12 hectares d'aménagements fauniques et floristiques, la renaturalisation de l'emprise sud. Ça fait que ça ferait à peu près 20 hectares qui seraient offerts pour la compensation d'une perte de 2,5, ce que nous considérons une offre de compensation généreuse.

3485 Et je rajouterais, bien, que les superficies des emprises sont versées au répertoire des aires protégées de la Ville pour une période de 25 ans.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3490 Du côté sud, c'est quand le démantèlement?

M. GUY CÔTÉ :

3495 Monsieur le commissaire, c'est prévu, le projet est prévu, 2017 environ.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3500 Au niveau du ministère de l'Environnement, Développement durable, est-ce que la compensation qui est offerte par Hydro-Québec relativement – en fait, c'est une bonification pour la perte de milieux humides – est-ce que cette compensation rencontre les critères que le MDDEP pourrait s'être fixé là-dessus?

M. DENIS TALBOT :

3505 Monsieur le président, je vais demander à madame Linda Saint-Michel de donner un premier niveau de réponse qui pourra être compété par madame Wendy Inksetter.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3510 D'accord.

Mme LINDA SAINT-MICHEL :

3515 Oui. En fait, c'est ça, nous, on a été déjà à l'étape de la recevabilité. Hydro-Québec nous a fait part de son projet de plan de compensation. C'est sûr qu'au fil du temps, ça s'est... le plan a été développé en fonction des discussions avec la Ville de Montréal.

3520 À la Direction du patrimoine écologique du ministère – je vais parler de la Direction du patrimoine écologique et peut-être que madame Inksetter pourrait parler de leurs préoccupations également en région – mais on partage également avec la Direction régionale le fait que pour le ministère, de compenser un milieu humide qui a déjà fait l'objet d'un projet de compensation, on trouve ça très préoccupant. On ne voudrait pas que ça soit un événement qui se reproduise dans d'autres cas semblables.

3525 Alors, on est très préoccupé par ce plan de compensation là. On est préoccupé également de compenser un milieu humide par des éléments boisés, par une bordure boisée. Habituellement, je pense que vous connaissez bien la procédure où on a comme trois principes. On doit d'abord éviter...

3530 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Minimiser et compenser.

Mme LINDA SAINT-MICHEL :

3535 Oui. D'abord, éviter de faire des interventions dans un milieu humide. Hydro-Québec nous a présenté toute sa démarche et a bien présenté que, bon, dans ce cas-ci c'était difficile d'éviter le milieu humide Armand-Chaput.

3540 Maintenant, on demande à ce moment-là de minimiser ou de compenser. On a regardé avec la Ville de Montréal d'autres projets soit de bonification ou de restauration de milieux humides déjà sur l'Île de Montréal. Et comme les gens de la Ville ont bien expliqué, déjà tout ce qui est en action, en branle autour de la trame verte, il y a déjà beaucoup de choses à faire et déjà à faire et déjà faites. Alors, on nous a appris que pour eux, de protéger la bordure de l'autoroute 40, de reverdir les bordures de l'autoroute 40, ça les satisfaisait.

3545 Alors, on a pris bonne note de leurs préoccupations. On est très sensible aussi aux préoccupations de la Ville de Montréal à l'égard de la protection de ses biodiversités. On ne veut pas s'interférer, se substituer dans leurs travaux avec Hydro-Québec, mais on quand même, nous aussi, nos intérêts au niveau de la protection de la biodiversité.

3550

3555 Le plan de compensation, on comprend qu'il est encore en élaboration. On a vu ce soir, au même titre que vous, certains éléments qu'on n'avait pas encore vus. C'est sûr qu'on va y attarder une attention particulière lors de l'analyse environnementale. Certains éléments pourront faire l'objet de décret, d'éléments bien précis au décret et lors du certificat d'autorisation.

Si madame Inksetter a d'autres choses à compléter?

3560 **Mme WENDY INKSETTER :**

Oui, bonjour! À la Direction régionale aussi, une de nos grandes préoccupations c'est effectivement le fait qu'une partie du marais avait été offerte en compensation pour un projet de destruction d'un autre milieu humide. Donc, ça, c'était vraiment un élément primordial dans le dossier.

3565 Donc, c'était évident pour nous que la compensation devait être supérieure à une compensation normalement exigée dans le cadre d'un dossier similaire. Puis on compensait non seulement la perte d'un milieu humide, mais on compensait aussi la perte d'une compensation.

3570 Donc, ça, c'était un élément qu'on a regardé attentivement. Puis on a quand même pris en considération le fait qu'il y a une utilité publique au projet. Donc, les efforts de minimisation puis d'évitement étaient limités. Puis le fait que c'était un milieu fragmenté aussi. Donc, ça, c'est des éléments qui ont été regardés.

3575 Et donc, comme disait madame Saint-Michel, le plan de compensation n'est pas final et qu'on attend la version finale pour pouvoir se prononcer sur tous les éléments.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3580 Monsieur Côté, votre plan final de compensation va être disponible à quelle date?

M. GUY CÔTÉ :

3585 Monsieur le commissaire, le document qui a été déposé, qui s'appelle l'Énoncé d'envergure est la version finale du plan de compensation qui intègre les commentaires des différents partenaires.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3590 Donc, autrement dit, autant madame Saint-Michel que madame Inksetter n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance. Vous allez sûrement en prendre connaissance à votre retour à Québec, Madame Saint-Michel?

Mme LINDA SAINT-MICHEL :

3595 On a pris quand même connaissance des grandes lignes. Quand je disais qu'il y a des
éléments qu'on n'avait pas... je veux dire, il n'y a pas de surprise ce soir, là, au niveau des habitats
fauniques et, bon, la bande boisée, et cetera. Ça, on était au courant. Sauf qu'au niveau du détail,
à savoir, bon, au niveau... bien, je pourrais laisser la parole au MRNF, mais au niveau des habitats
3600 fauniques, en termes de compensation faunique, comment c'est élaboré, bien, ça, il reste encore
des discussions à venir.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3605 De toute façon, Madame Saint-Michel, probablement que vous aurez une question à ce sujet
de la part de la commission, à savoir ce que le ministère en pense, peut-être plus en profondeur.

Et du côté du MRNF, madame...

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3610 Oui, Monsieur le commissaire. Nous, on avait demandé en fait les mesures de suivi et de
gestion du site, qu'il y ait un plan de suivi qui soit élaboré et qu'il nous soit déposé.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3615 Oui, Monsieur Côté, est-ce que vous avez un plan de suivi qui va être réalisé et déposé
auprès du MRNF?

M. GUY CÔTÉ :

3620 Oui, Monsieur le commissaire, il fait partie intégrante du document d'énoncé d'envergure.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3625 Donc, est-ce que vous avez eu copie, Madame Lescop-Sinclair, du document dont on parle
depuis tantôt?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3630 Non, pas pour l'instant.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3635 Non? Monsieur Côté, vous pourriez peut-être faire parvenir une copie à madame Lescop-Sinclair?

M. GUY CÔTÉ :

3640 Tout à fait. Le document est public. On peut le transmettre, oui, Monsieur le commissaire.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3645 Parfait, ce serait fort apprécié. Et autre chose, vous allez acquérir à peu près... Tantôt, dans votre présentation au début de la soirée, vous mentionnez que le terrain à acquérir de la Ville de Montréal représentait quelque chose comme environ 160 000 mètres carrés, exact?

3650 C'est évident que vos besoins ne sont pas de 160 000 mètres carrés. Donc, il va rester probablement un résiduel boisé de je ne sais pas combien d'hectares ou de mètres carrés, pardon, et qu'est-ce que vous allez en faire de ce résiduel? Est-ce que vous le laissez boisé et/ou encore vous abattez tous les arbres qui sont dans le secteur puis... qu'est-ce que vous allez faire avec ça?

M. GUY CÔTÉ :

3655 Oui, Monsieur le commissaire. Dans l'allocution, il y avait un acétate ou plutôt une diapositive.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3660 Je vous remercie de me... j'apprécie.

M. GUY CÔTÉ :

3665 Donc, vous voyez, Monsieur le commissaire, la partie en vert, c'est la partie qui sera préservée ou on n'interviendra pas à l'étape initiale du poste. La partie pointillée rouge, c'est la partie à l'intérieur de laquelle on va agrandir l'installation, donc qui sera déboisée.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3670 Est-ce que la partie qui sera préservée a une fin ultérieure?

M. GUY CÔTÉ :

3675 C'est certain que le poste Bout-de-l'Île est une installation à l'initiale. Il y a des possibilités d'agrandir ce poste-là. Donc, il y aurait des possibilités éventuellement qu'un poste 315-25 s'installe à cette localisation-là dans un futur très lointain.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3680 Est-ce que le futur est plus de 25 ans?

M. GUY CÔTÉ :

C'est un minimum de 20 ans.

3685 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3690 Donc, à ce moment-là, est-ce que ça pourrait être envisageable de bonifier encore, et la partie qui va être préservée, de la mettre en servitude de conservation pour 25 ans? Est-ce que ça peut être une option envisageable pour Hydro-Québec?

M. GUY CÔTÉ :

3695 C'est sûr que du point de vue du planificateur, étant donné qu'on planifie le poste à l'ultime et qu'à l'ultime il pourrait y avoir des installations 315-25 sur ce terrain-là, à l'heure actuelle, c'est planifié dans 20 ans et plus, mais le planificateur désire se conserver la flexibilité de pouvoir s'ajuster à la demande. On ne sait pas qu'est-ce qui peut arriver dans 10 ans, dans 15 ans. Donc, ça serait difficile de verser en compensation une partie prévue pour l'ultime d'un poste.

3700 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait. Merci, Monsieur Côté. Madame Parent, est-ce que vous avez des choses?

LA PRÉSIDENTE :

3705 Oui. J'aimerais revenir à monsieur Tremblay de l'Arrondissement. Vous avez un PIIA qui vise la conservation et la préservation des éléments et des paysages naturels. Le promoteur estime que différentes dispositions réglementaires seraient prévues pour atteindre les objectifs visés par ce PIIA.

3710 Est-ce que vous pourriez nous préciser?

M. SABIN TREMBLAY :

3715 Présentement on n'a pas encore les plans. Dans les prochaines semaines, on va faire une
rencontre avec les gens d'Hydro pour regarder plus l'aménagement du site. Jusqu'à présent, bon,
le zonage globalement autorise les équipements institutionnels, puis on est dans le bon zonage,
mais les finalités de la réglementation n'ont pas été regardées encore. On s'est vraiment penché
sur la compensation, les liens puis le corridor qui était dans le plan concept. L'aménagement du
site a été peu regardé au niveau permis puis réglementation.

3720 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ce PIIA couvre l'ensemble du territoire de l'Arrondissement ou seulement un
secteur?

3725 **M. SABIN TREMBLAY :**

Seulement un secteur.

3730 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui est le secteur de l'écoterritoire? Est-ce que vous pouvez me donner un ordre de
grandeur du secteur qui est couvert?

3735 **M. SABIN TREMBLAY :**

Je n'ai pas les superficies. C'est un secteur un petit peu plus petit où on avait relevé des
arbres, entre autres le long de l'emprise d'Hydro-Québec. Ça, on pourrait vous envoyer un plan de
cette zone-là, puis des critères aussi qui s'appliquent.

3740 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, s'il vous plaît, si vous pouvez nous faire parvenir cette information.

3745 **M. SABIN TREMBLAY :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3750 Merci. Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3755 Oui. D'autres petites questions. Il y a un avis qui a été donné le 18 mai dernier dans la Gazette officielle du Québec, à l'effet que le règlement modifiant le *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leur habitat* pourra être édicté par le gouvernement dans un délai de 45 jours à compter de sa publication, qui a été faite, la publication, c'est le 18 mai 2011.

3760 Ce projet de modification vise à désigner, entre autres, l'érable noir comme étant une espèce floristique vulnérable. En raison de cette nouvelle désignation, est-ce que le ministère entend demander au promoteur une compensation pour la dizaine d'érables noirs qui devront être coupés dans le cadre du projet?

3765 **Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

3770 Bien, d'abord le règlement n'a pas encore été édicté, mais il est clair pour nous que l'érable noir ayant un statut, même s'il était susceptible, on avait aussi comme préoccupation d'avoir un plan de compensation.

3775 On a discuté un peu hier de la mesure de relocalisation d'espèces floristiques, qui parfois était plus ou moins garante de succès. Dans le cas de l'érable noir, on verrait d'un très bon œil à ce qu'il y ait du reboisement, par exemple, qui pourrait se faire avec cette espèce arborescente là. Ça pourrait être un élément de plan de compensation.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3780 Qui serait dans le décret, finalement.

Mme LINDA SAINT-MICHEL :

Ça pourrait être une avenue possible.

3785 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

La dizaine d'érables noirs qui devront être coupés pour la réalisation du projet, qu'est-ce que vous allez faire avec?

3790 **M. GUY CÔTÉ :**

Bien, on va peut-être les réutiliser dans l'emprise, comme il a été mentionné, mais une fois coupés, c'est sûr qu'il n'y a pas vraiment de bois commercial là. Ça fait qu'on va en disposer selon

3795 les clauses environnementales normalisées d'Hydro-Québec ou dans l'emprise, tel que le
mentionnait monsieur Lapointe. Dans le réaménagement de l'emprise.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3800 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3805 Monsieur Côté, comme pour le poste Bélanger, je présume qu'il n'y aura pas de phytocide
d'utilisé dans ce cas-ci?

M. GUY CÔTÉ :

Oui, au poste Bout-de-l'Île, il pourrait y avoir utilisation de phytocide.

3810 **LA PRÉSIDENTE :**

Il pourrait y en avoir?

M. GUY CÔTÉ :

3815 Oui, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3820 Du côté de la Ville de Montréal, est-ce que ça va à l'encontre de la réglementation ou est-ce
qu'il y a des exemptions qui sont faites pour les utilités publiques?

M. DANIEL HODDER :

3825 Je ne serai pas en mesure de répondre à cette question-là ce soir. Je pourrais m'informer
puis vous revenir avec la réponse sur la réglementation concernant cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

3830 Pour les pesticides. D'accord, merci.

3835

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Monsieur Côté, est-ce qu'il y a eu des inventaires qui ont confirmé la présence de gaillets fausse-circée dans le secteur du marécage?

3840

M. GUY CÔTÉ :

Je vais demander à monsieur Lapointe qui est notre spécialiste.

3845

M. STÉPHANE LAPOINTE :

Bonsoir, Monsieur le commissaire. Il y a un rapport de Fauteux qui avait été fait pour la Ville, lorsqu'ils ont pensé à faire l'aménagement. Dans ce rapport-là, on mentionne la présence du gaillet fausse-circée, l'espèce susceptible dont vous parlez, mais il n'y a pas de localisation précise. Je pense qu'il est marqué dans le rapport, parce que le GPS ne rentrait pas. Donc, il y a une zone générale.

3850

Hydro-Québec s'est engagée à aller vérifier cette zone-là. On va le faire, évidemment quand la plante va pousser. On aurait voulu le faire au printemps, mais laissons le temps à la plante de pousser pour être sûr de l'identification, puis là, on va la localiser précisément.

3855

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et advenant qu'il y ait présence, qu'est-ce que vous allez faire avec? Est-ce que vous procédez à une transplantation?

3860

M. STÉPHANE LAPOINTE :

Bien, dans un premier temps, on veut s'assurer de l'identification de l'espèce, parce qu'à l'endroit où est-ce qu'elle se retrouve, le gaillet fausse-circée est associé à des milieux secs, puis on la retrouve sur le bord du marécage, dans un endroit plus humide.

3865

Dans le cas où est-ce que l'identification s'avérerait juste, ce qui est fort probable, là, on ferait de la relocalisation, effectivement, de la transplantation.

3870

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Est-ce que vous allez procéder à un suivi de cette transplantation?

3875

M. STÉPHANE LAPOINTE :

3880 De suivi, pas directement, mais on va la planter dans les conditions favorables. On va la planter à l'automne après la période de floraison. On va regarder à voir avec la Ville un lieu où on pourrait l'installer. Nous autres, on privilégierait les boisés qui sont autour, des boisés, des endroits qui pourraient être protégés.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3885 Donc, il n'y aurait pas de suivi qui serait fait ultérieurement, c'est ça?

M. STÉPHANE LAPOINTE :

3890 Il n'y a pas de suivi de prévu actuellement.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3895 Au niveau du MDDEP, est-ce que vous allez demander un suivi sur la transplantation de l'espèce en question?

Mme LINDA SAINT-MICHEL :

3900 Monsieur le commissaire, à moins que je ne m'abuse, dans l'étude d'impact on présente que oui, il va y avoir un suivi s'il y a relocalisation et transplantation du gaillet fausse-circée. On a ça comme élément d'information.

3905 Mais oui, c'est des éléments qu'on retrouve, qu'on peut retrouver... Comme tout à l'heure, je disais qu'on pouvait présenter des conditions de décret. C'est des éléments qu'on peut demander au promoteur, là, comme au même titre que d'autres types de suivi qu'on exige.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3910 Monsieur, toujours vous, dans l'éventualité où ça ne fonctionnerait pas, la transplantation, est-ce que vous avez envisagé une certaine mesure de compensation en regard de la perte de cette plante?

M. STÉPHANE LAPOINTE :

3915 Bien, c'est sûr qu'on va choisir des conditions favorables. Peut-être qu'un suivi nous permettrait justement de voir si la transplantation va bien fonctionner ou pas.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3920 Est-ce que vous avez un programme détaillé du suivi des aménagements floristiques et fauniques qui est disponible?

M. STÉPHANE LAPOINTE :

3925 Oui, comme disait monsieur Guy Côté, c'est disponible. C'est le dernier chapitre dans l'Énoncé envergure où là on discute du suivi qui va être réalisé.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3930 Vous comprendrez qu'on n'avait pas eu le temps de le lire, compte tenu qu'on l'a reçu avant de partir. Ça fait qu'on s'excuse, des fois, pour des questions qu'on n'avait pas eu le temps de valider compte tenu du peu de temps disponible.

M. STÉPHANE LAPOINTE :

3935 Il n'y a pas de problème.

Mme KATERIE LESCOP-SINCLAIR :

3940 Monsieur le commissaire?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui?

3945 **Mme KATERIE LESCOP-SINCLAIR :**

Je ne sais pas si vous aviez terminé, j'aurais aimé ça qu'on puisse élaborer sur la compensation pour perte de forêt ou de superficie à vocation forestière dans ce projet-là.

3950 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Allez-y. On vous écoute.

Mme KATERIE LESCOP-SINCLAIR :

3955 J'inviterais mon collègue, monsieur Jim Routier à venir discuter de ça.

M. JIM ROUTIER :

3960 Bonsoir, Monsieur le commissaire! Bonsoir, Madame la présidente! Comme je l'ai expliqué hier, pour les boisés, le même principe que pour les milieux humides, que le MDDEP applique, s'applique pour les boisés : éviter, atténuer et compenser.

3965 Pour les compensations, le minimum que le ministère requiert c'est un hectare pour un hectare perdu. Donc, reboiser un hectare pour un hectare perdu. La même chose s'applique, peu importe, où on se trouve, là, dans les régions fortement déboisées, dont Montréal.

3970 Ce qui est présenté à l'heure actuelle ne permet pas de compenser la totalité de ce qui est perdu. Et j'expliquais hier qu'on prenait aussi en considération les terrains en friche. Si je ne me trompe pas, il y a à peu près 6 ou 7 hectares de perdus au total, et la compensation ne permet pas de retrouver, de reboiser tous ces hectares perdus là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3975 Est-ce que vous êtes en accord avec l'assertion que monsieur vient de faire?

M. STÉPHANE LAPOINTE :

3980 Bien, la position d'Hydro-Québec est un peu différente. Quand on parle de perte, c'est 6,6 hectares qui pourraient être perdus. Dans ces 6,6 hectares là, il y a un hectare qui est boisé. On pense que cet hectare-là est compensé par le reboisement qu'il y a dans l'emprise sud.

3985 Là, où on diffère un peu avec le ministère des Ressources naturelles, c'est que la friche dont on parle, le quelque 5 hectares, c'est une friche arbustive, mais c'est une friche qui est constituée, à 80 ou 85 % d'un nerprun, une espèce envahissante. Et pour des milieux similaires, le rapport de Fauteux, qui avait été fait pour la Ville, considère que c'est un milieu stérile puis de peu de valeur.

3990 Donc, pour nous, d'aller compenser un 5 hectares de friche quand c'est un milieu avec une espèce envahissante, on voit moins l'intérêt. Ça fait que c'est pour ça que notre position diffère de celle du ministère.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3995 Donc, j'imagine qu'il va y avoir peut-être des discussions et des commentaires qui seront faits lors de l'analyse environnementale qui va être effectuée par le MDDEP?

M. STÉPHANE LAPOINTE :

Oui.

4000

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci beaucoup.

4005

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Côté, les travaux de déboisement nécessaires pour l'agrandissement du poste, est-ce qu'ils sont faits hors de la période de nidification des oiseaux?

4010

M. GUY CÔTÉ :

Oui, Madame la présente. On va essayer, en autant que possible, de débiter ces travaux-là fin février 2012.

4015

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

4020

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Je vais encore aller vous voir, Monsieur Côté. J'apprécie beaucoup d'ailleurs. Il est mentionné qu'aucune espèce d'herpétofaune à statut précaire n'aurait été repéré à proximité du poste du Bout-de-l'Île, ni dans les secteurs adjacents.

4025

À quelle époque a été réalisé l'inventaire?

M. GUY CÔTÉ :

Monsieur Lapointe va revenir au micro, s'il vous plaît.

4030

M. STÉPHANE LAPOINTE :

Je suis populaire ce soir. Vous parlez des inventaires de grenouilles et de reptiles dans la zone qui va être touchée par la construction du poste?

4035

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Exact.

4040

M. STÉPHANE LAPOINTE :

4045

C'est bien ça. Les inventaires proviennent principalement des bases de données du ministère, que ça soit l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec, des bases de données de la CPTMQ et la Ville avait réalisé certains inventaires. Les inventaires de Fauteux qui ont été faits dans le cadre de ce projet-là, c'est sûr que l'inventaire n'est pas super développé. Ce sont plus des observations fortuites. Mais c'est à partir de ça qu'on a établi la liste des espèces présentes.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

4050

Est-ce que c'est satisfaisant pour le ministère?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4055

En fait, encore une fois, on aura à examiner, si on demande un inventaire. On l'avait demandé pour les reptiles, en fait les couleuvres, ça serait pertinent étant donné que les aménagements vont être faits dans le but de permettre à la couleuvre brune et couleuvre tachetée qui a été inventoriée dans le secteur de peut-être utiliser ce couloir-là.

4060

En tout cas, ça va être quelque chose qu'on va examiner si on demande à nouveau ou si on exige un inventaire, pour avoir une meilleure connaissance puis permettre une compensation qui est ciblée.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

4065

D'accord, merci, Madame Lescop-Sinclair.

M. GUY CÔTÉ :

4070

Monsieur le commissaire, est-ce qu'on pourrait apporter une précision?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Une nuance, oui, ou une précision? Oui, allez-y.

4075

M. STÉPHANE LAPOINTE :

4080

Oui. On a pris connaissance des demandes du ministère des Ressources naturelles, et nous ferons l'inventaire pour les couleuvres qui sont présentes dans le boisé. Parce qu'effectivement, comme madame l'a dit, il y a des mentions qui ont été pour la couleuvre brune et tachetée dans la zone d'étude. Et on le fera à la méthode également que le ministère a proposé, soit l'installation de bardeaux, là.

4085

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, l'inventaire sera réalisé et ça va permettre aussi de préciser les habitats de remplacement qui pourraient être situés à proximité du poste.

4090

M. STÉPHANE LAPOINTE :

Bien, là, je ne veux pas parler pour le ministère, mais je pense que leur préoccupation c'était plus par rapport à la construction, est-ce qu'il y en a qui sont présentes. Mais je rajouterais, ça, c'est une nouveauté dont la Ville n'est pas tout à fait au courant, ni les ministères, mais on s'est engagé dernièrement à faire une caractérisation de l'emprise plus détaillée.

4095

On en a fait une générale, je vous ai montré les groupements, mais on s'est engagé à faire une caractérisation, faire comme un état de référence pour savoir qu'est-ce qu'il y a dans l'emprise, quelles espèces de grenouilles, quelles espèces de reptiles, quelles espèces d'oiseaux, quelles espèces de plantes sont présentes. Ça, c'est une décision qu'on a prise récemment et on va être sur le terrain pour le faire.

4100

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, je présume, Madame Lescop-Sinclair, que ça vous satisfait un peu la nouvelle décision?

4105

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui, tout à fait. C'est satisfaisant.

4110

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et le MDDEP aussi, il va de soi?

Mme LINDA SAINT-MICHEL :

4115

Oui, tout à fait.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

4120

Merci. Et la Ville de Montréal? Excusez-moi.

M. DANIEL HODDER :

4125

Oui. Je voulais juste apporter un petit peu un complément sur l'angle, parce que je pense que chaque ministère et la Ville a un angle sur lequel elle regarde ce dossier-là, et nous, c'est beaucoup sur l'angle de la biodiversité. Ce n'est pas sur les forêts, les milieux humides, les friches, c'est sur l'ensemble de ces habitats-là et c'est la multiplicité, donc la diversité des habitats qui est l'élément plus important pour pouvoir conduire à une biodiversité.

4130

Et c'est vraiment ça qu'on regarde. C'est de créer des milieux riches, donc composés de plusieurs types d'habitats, plusieurs occasions pour la faune et la flore. Et c'est dans ce type d'aménagement-là qu'on va rencontrer les objectifs qu'on poursuit à la Ville.

4135

Je veux aussi dire qu'on trouve ça... une des choses qu'on trouve intéressante dans le projet, c'est le fait que l'emprise d'Hydro-Québec, pour la première fois, une emprise d'Hydro-Québec va être gérée avec des objectifs de biodiversité qui sont assez forts. Et pour nous, c'est une première. En tout cas, certainement sur le territoire de l'île, puis on espère que ça ne sera pas une dernière, pas seulement pour Hydro-Québec, mais pour l'ensemble des citoyens corporatifs de l'Île. Donc, de montrer l'exemple de ce qu'on peut faire sur les territoires et que ce n'est pas incompatible avec des fonctions urbaines comme une ligne électrique.

4140

Donc, je voulais juste amener cette lumière-là, un petit peu la façon qu'on lit le dossier à la Ville.

4145

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord. Merci, Monsieur Hodder. Monsieur Lapointe, suite à l'inventaire, est-ce que la capture des couleuvres c'est quelque chose qui est envisagé et leur relocalisation?

4150

M. STÉPHANE LAPOINTE :

Oui, c'est ça. Nous allons faire des inventaires. Nous allons vérifier si elle est présente, et dans le contrat, on veut également voir des mesures d'atténuation, quel type de mesures d'atténuation nous allons faire. Ça sera en fonction du nombre qu'on a trouvé puis de l'échéancier,

4155 mais on proposera des mesures d'atténuation pour l'espèce de couleuvre mentionnée, les
couleuvres brunes, couleuvres tachetées.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

4160 Merci, Monsieur Lapointe. Madame Lescop-Sinclair, quelle action devrait être prise par le
promoteur advenant qu'on trouve une présence de la couleuvre, qu'elle soit tachetée ou qu'elle
soit brune, ainsi que de leur nid?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4165 Écoutez, nous aussi, en fait, on aura à examiner les mesures d'atténuation. Disons, dans
Turcot, c'est la relocalisation qui a été choisie, mais il y avait l'habitat à côté.

C'est ça. Il faudrait qu'on voit selon où elles sont trouvées puis les circonstances.

4170

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, ça devrait être discuté ultérieurement, suite au résultat de l'inventaire qui sera réalisé
par Hydro-Québec. C'est ça que je comprends?

4175

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui, exactement.

4180

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord, merci beaucoup, Madame Lescop-Sinclair.

LA PRÉSIDENTE :

4185

Ceci complète les questions que nous avons et clôt donc officiellement la première partie de
l'audience publique.

4190

Je vous rappelle que la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre
aux citoyens d'exprimer leurs opinions sur le projet se tiendra à la salle 2 de la bibliothèque de
Saint-Léonard et non pas ici, située au 8420, boulevard Lacordaire, à compter du lundi 20 juin
prochain à 7 h le soir.

4195 Je souligne aussi l'importance de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Anne-Lyne Boutin, la coordonnatrice de la présente commission, au plus tard le 6 juin prochain.

4200 L'objectif de cette démarche vise à préparer l'horaire et la logistique de la deuxième partie de l'audience publique afin que vous puissiez présenter votre mémoire dans l'horaire prescrit.

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le jeudi 16 juin.

4205 Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation d'un mémoire, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que sur le site Web du BAPE.

4210 La commission d'enquête, évidemment, constate qu'il y a des informations complémentaires, elles sont attendues pour répondre à certaines questions. La commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures.

4215 Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience.

4220 Entretemps, la commission poursuit ses travaux. Les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics, ils deviendront accessibles par Internet dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également sur le site Web du BAPE.

En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle sera différente, seule la table des participants et celle de la commission demeurent en place.

4225 Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus, toutefois ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente commission.

4230 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et/ou des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

Je vous accorderai 15 minutes par présentation. Il va de soi que mon collègue et moi pourrions échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

4235 Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la
commission.

4240 Pour terminer je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Côté et son équipe, de
même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première
partie de l'audience publique.

Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir ses
différentes facettes.

4245 Enfin, je remercie les gens à la technique, Daniel Moisan, Michel Guimont et Pierre Dufour,
la sténotypiste, Yolande Teasdale, de même que l'équipe de la commission d'enquête Anne-Lyne
Boutin, Julie Crochetière, Rafael Carvalho, Jonathan Perreault, Julie Olivier, Virginie Begue, ainsi
que mon collègue, bien sûr, François Lafond.

4250 Merci pour votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin de
soirée à tous.

4255 **AJOURNEMENT**

* * * * *

4260 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos
recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :



4265 _____
Yolande Teasdale, s.o.